

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 8 JUILLET 2002

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 27 juin 2002, accompagnée d'un ordre du jour comportant 63 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins; MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~BAILLY~~, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, ~~Mme GUEPIN~~, M.TAQUIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MM. ~~SPEER~~, MILLER, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mme ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM.SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, ~~AGUS~~, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE Conseillers et
M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous invite à débiter nos travaux en vous souhaitant bon travail, tout en vous indiquant que les procès-verbaux des deux dernières séances, puisque la fois passée, avec la cérémonie de Salvatore ADAMO, il n'y a pas eu d'approbation de procès-verbal, donc les procès-verbaux des deux dernières séances se trouvent sur la table. A défaut de remarques avant la fin du Conseil communal, ces procès-verbaux seront considérés comme approuvés. Par ailleurs, je dois excuser l'absence de Mesdames Geneviève ISAAC et Geneviève GUEPIN ainsi que le retard de Monsieur Bernard BIEFNOT qui va nous rejoindre en cours de séance. Par ailleurs, les points 8 et 37 sont retirés et je vous proposerai, chers collègues, sauf avis contraire, que nous fassions dans la foulée les points 11 et 31.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, Monsieur BAILLY est à excuser.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: ... et Monsieur BAILLY dont je n'ai pas le nom sur ma liste, mais que nous excusons bien volontiers. Je propose que le plan de gestion CPAS et celui de la Ville soient examinés ensemble et, j'espère, approuvés, mais cela on verra dans les votes, tout à l'heure, en même temps; je pense personnellement que ce serait plus logique. Avec votre autorisation, nous allons commencer et vous nous arrêtez chaque fois que de besoin.

1^e objet: POLICE – CIRCULATION

- a) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie – rue V. Dieu, 16, Jemappes. Police 6002/JEM/138

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

- b) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie – rue de la Bruyère, 175. Police 6002/HAV/9

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en chaussée à Hyon, rue de la Genièvrerie, partie comprise entre les rues M. Gillis et Vilaine. Police 6002/HJ/44

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un effondrement en voirie à Mons rue des Chartriers. Police 6002/75

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

Entrée de Mmes BLAZE, KAPOMPOLE: 37 présents

2^e objet: Politique des grandes villes – Mesure "Requalification urbaine". Acquisition d'engins – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. Agence Info.Jemappes.Flénu.be

Monsieur VISEUR, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Donc, ce point 2 concerne la "Politique des Grandes Villes", mesure de "requalification urbaine". A la lecture du dossier, on s'aperçoit qu'il s'agit essentiellement de la réfection de trottoirs à Flénu. Alors, refaire des trottoirs, en principe, c'est le travail normal d'entretien d'une ville à laquelle les contribuables paient leurs impôts locaux. Mais, ici, ce qui est dérangeant, parce que je ne vous cache pas que ce dossier me dérange, c'est que, pour refaire les trottoirs, on doit commencer par acheter le matériel nécessaire. C'est tout du matériel qui, en principe, devrait équiper le service des travaux d'une ville qui se qualifie de "Grande Ville" puisque nous sommes dans le cadre d'un dossier "Politique des Grandes Villes", un élévateur, nettoyeur haute pression, trancheuse de dalles, dameuse, niveaux et trépieds, tronçonneuse à diamant, etc., etc. C'est-à-dire tout du matériel, effectivement, de travaux. Alors, d'abord, il y a peut-être une ambiguïté du fait qu'on parle de refaire des trottoirs et qu'on achète un élévateur, ce n'est peut-être pas nécessairement des trottoirs aériens qu'on va faire, donc, il y a peut-être autre chose que de refaire des trottoirs, mais, ce n'est pas cela qui est le plus important dans le dossier, c'est qu'on a discuté déjà de cela avec vous-même en commission et il semble, d'après vos réponses, qu'il n'existe rien de tout cela dans

l'arsenal du service des travaux de la Ville de Mons, une ville de 90.000 habitants. Alors, c'est quand même un peu aberrant de voir à quel point le service des travaux semble être démuné et ce matériel, qui servira sans doute, bien sûr, à refaire les trottoirs de Flénu, va après resservir ailleurs, et c'est ainsi qu'on aura, finalement, rééquipé le service des travaux sur le compte des subsides de la "Politique des Grandes Villes". Pour nous, il y a là un aspect qui s'apparente à un détournement de subsides de leur destination normale. Parce que nous ne trouvons pas normal que les subsides de la "Politique des Grandes Villes" servent d'abord à acheter du matériel pour l'équipement du service des travaux.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Alors, Monsieur VISEUR, sur le constat que vous faites, vous avez raison. Il y a, dans ce projet, l'acquisition de matériel qui, de prime abord, pourrait étonner. Mais vous devez savoir plusieurs éléments. Le premier, il est vrai que même si cela devait être la normalité, les services des travaux ne possèdent pas un certain nombre d'engins et de matériel pour la bonne raison que, d'une manière générale, ces travaux sont sous-traités après adjudication et donc, ce sont les entrepreneurs eux-mêmes qui amènent leur propre matériel. Pour ce qui concerne Jemappes-Flénu, dans le souhait exprimé par le Conseil communal de faire en sorte que ces deux communes soient des communes "test de renouveau urbain", il y aura toute une série de travaux réalisés sous le contrôle des services des travaux de la Ville mais réalisés par un certain nombre de personnes, notamment, des personnes venant de ce que l'on appelle les "articles 60" – et au-delà, du CPAS – et que l'on met au travail à cette occasion. Alors, pour ce qui concerne les trottoirs, nous comptons travailler sur une longue période avec un matériel qui n'existe pas aujourd'hui et comme on ne sous-traite pas à Jemappes-Flénu et qu'on va faire faire les travaux sous le contrôle de l'Administration, il a fallu acquérir ce matériel et je comprends votre étonnement. Pour ce qui concerne du matériel type Karcher, par exemple, ou élévateur, ces matériels sont acquis parce que, à Jemappes-Flénu, on espère pouvoir, d'une manière approfondie, améliorer le cadre de vie et le nettoyage d'un certain nombre de façades durant les 3 à 4 prochaines années, avec ce matériel que nous ne possédons pas en tant que tel pour ce faire. Tout ce matériel sera centralisé au département "décentralisé" des travaux sur Jemappes-Flénu. Donc, vous savez qu'on a décentralisé le service de la qualité de la vie, notamment pour la propreté et que, dans ce service décentralisé à Jemappes-Flénu, on stockera l'ensemble du matériel nécessaire pour la politique de renouveau urbain. Donc, je pense que la finalité est honorable, les moyens utilisés sont indispensables pour réaliser l'objectif poursuivi parce que, il faut reconnaître le caractère peu disert, un peu difficile, de nos services des travaux qui souffrent d'un sous-financement qui ne date pas

d'aujourd'hui, qui date depuis des années et des années et dont nos concitoyens ressentent les effets. Voilà un peu les raisons pour lesquelles nous sommes forcés d'acquiescer ce matériel.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Une courte réponse. D'abord, pour dire que sur l'aspect formation des "articles 60", pour autant que l'encadrement soit effectif et performant, nous n'avons évidemment aucune critique. Je tiens quand même à signaler que dans le dossier, il y a des remarques du service des travaux qui dit "Attention c'est quand même du matériel relativement dangereux, il faudra faire attention de ne pas le mettre dans toutes les mains", mais enfin, pour cela, je fais confiance a priori aux formateurs. Quant à la réponse que vous m'avez donnée, elle est conforme à celle que vous m'aviez donnée en commission. Mais je ne suis pas convaincu, nous ne sommes pas convaincus, dans la mesure où ce sont des dépenses de type extraordinaire que l'on fait sur le compte de subsides "Politique des Grandes Villes". Et donc, là, il y a quand même quelque chose qui ne nous convainc pas. Donc, au niveau du vote, nous voterons "non".

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller. Mon objectif était de répondre honnêtement, pas nécessairement d'essayer de vous convaincre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

- 33 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SAKAS, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO
- 4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTÉ – 5^e annexe

3^e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable du chef de dépôt clandestin d'immondices rue des Arbalestriers à Mons.
Contentieux RECPFAC

4^e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable du chef de dépôt clandestin d'immondices Grand-Rue à Mons.
Contentieux RECPFAC

Monsieur VISEUR, Conseiller: Sur les points 3 et 4 parce que ce sont les mêmes points. Ce sont des autorisations de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable du chef de dépôts clandestins d'immondices. Alors, nous sommes tout à fait d'accord de poursuivre les coupables de dépôts clandestins d'immondices, c'est très clair.

Une question se pose, c'est que nous votons aujourd'hui l'autorisation mais pour les audiences qui sont largement dépassées, puisqu'une de ces audiences était fixée au 30 mai, l'autre au 6 juin, cela demande peut-être quand même une réponse de savoir comment cela se fait-il. Et puis, une proposition aussi. C'est que l'on ne réclame, en réalité, qu'environ € 75 aux coupables, cela fait plus ou moins 3.000 anciens francs belges, c'est-à-dire juste le coût de la prestation de l'enlèvement, soit pour le temps, les heures et les déplacements qu'il a fallu pour enlever les immondices coupables. Donc, c'est, à mon avis, bien peu si on veut sévir contre ce genre de comportement. Et la proposition que je fais, je la répète, je l'avais faite en commission, c'est que quand le jugement sera définitif, que toutes les voies de recours seront évidemment épuisées, j'estime que ce genre de jugement doit être publié, par exemple, dans le journal de la Ville pour qu'il y ait vraiment une pression, pour faire pression contre ceux qui se comportent comme cela ou qui seraient tentés de le faire. C'est peut-être aussi l'occasion de ce point, qu'il faut reparler du problème des amendes administratives parce que, en réalité, si on ne réclame que le coût de l'enlèvement, ce qui est bien peu, c'est parce que le problème des amendes administratives n'est toujours pas au point. Bien qu'une loi et des arrêtés aient été pris, il semble que leur application soit difficile et si vous avez des informations à propos de la mise en œuvre des amendes administratives, c'est quand même un point qu'il serait intéressant d'évoquer.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie pour cette intervention. Plusieurs éléments de réponse. Le premier, on poursuit les personnes que nous considérons comme étant responsables des dépôts clandestins et si on les poursuit en justice, c'est qu'il faut montrer l'exemple et il nous faut des exemples. Parce qu'il y a une partie de nos concitoyens, heureusement, très minoritaire mais hélas, très nuisible, qui ne respecte rien et qui, en particulier, rejette des détritrus sur la voie publique ou crée des dépôts clandestins, ce qui est totalement inacceptable, incivique et nous devons sévir. Mais nous ne pouvons pas, heureusement d'ailleurs, nous faire justice nous-mêmes, nous devons porter l'affaire en justice et nous ne pouvons porter l'affaire en justice que sur le montant qu'ils nous doivent, qui est, en fait, une espèce d'amende administrative que nous imposons, ce que vous évoquiez tout à l'heure, à savoir les € 75. C'est clair qu'il appartient à la Justice, lors du jugement, ayant foi en elle, je ne doute pas qu'elle le fera, d'infliger aux personnes qui seraient jugées coupables, de leur infliger des amendes. Et j'espère que ces amendes seront les plus élevées possible, pour faire école à cet égard. Pourquoi sommes-nous un peu en décalage par rapport aux séances du tribunal? Il se fait que le Collège a posé son acte et les services juridiques de la Ville me disent que, d'une manière générale, le Conseil

communal, et c'est la jurisprudence, doit ratifier enfin l'acte posé par le Collège pour que celui-ci soit valable, soit avant la fin de la procédure judiciaire. Et donc, les services juridiques n'ont pas cru utile de nous saisir longtemps à l'avance parce qu'on trouve que c'est une ratification qui ne devrait pas poser de difficultés. C'est vrai que sur le principe, nous pourrions demander que cette ratification ait lieu plus tôt. Enfin, pour la publicité, personnellement, je trouve que votre suggestion mérite une attention positive. Nous allons faire en sorte de consulter au moins un juriste pour vérifier notre droit et le droit de la personne condamnée à cet égard. Est-ce que nous pouvons, après que la condamnation ait été prononcée publiquement, refaire une publicité sans que cette personne puisse demander des dommages et intérêts, voire considérer qu'on porte un préjudice au-delà de la condamnation pure de la justice. Donc, on va demander au service juridique d'examiner la faisabilité ou non de cette publicité supplémentaire. On peut, bien entendu, le faire sans mettre le nom des personnes et dire que Monsieur X, Y, Z a été condamné, cela, nous pouvons le faire, et pour le reste, on va demander au Conseil.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je voudrais apporter un complément à ce que vous dites, votre prédécesseur d'ailleurs avait imposé 15.000 anciens francs belges pour les dépôts sauvages. Cela allait même "fort", c'est que quand on n'utilisait pas le sac réglementaire et que le dépôt se trouvait là le lendemain, il était considéré comme un dépôt clandestin et les gens étaient affublés d'une taxe de 15.000 anciens francs belges, ce que la Députation Permanente a improuvé et on a dû rembourser à toutes les personnes en question. En plus, il y a une circulaire de la Région Wallonne qui dit qu'on ne peut – le pouvoir communal, en la matière – se substituer à la justice et que le coût du service rendu ne peut pas excéder, celui qui est nécessaire pour aller rechercher le dépôt clandestin, et qu'il n'appartient pas précisément, à la commune, de rendre la justice.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie. C'est la raison pour laquelle, malgré le caractère extrêmement décisif et volontaire du Collège et du Conseil, sous la précédente législature, nous respectons le prescrit des circulaires ministérielles régionales, elles-mêmes, à mon avis, sur cette partie ne faisant que reprendre ce qui existait déjà depuis un certain temps et les € 75 correspondent au coût réel tel que vous l'avez si bien expliqué.

ADOPTE à l'unanimité – 6^e et 7^e annexes

5^e objet: PERSONNEL DES CABINETS. Dispositions pécuniaires. Modifications.

1^e GEN 5000

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

6^e objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Formations. Plan communal de formations 2002/2003. 1^e 5032

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

7^e objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Règlement d'évaluation. 1^e 12/4/EVAL

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

8^e objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Règlement d'appréciation sur la manière de servir. 1^e 12/4/EVAL

REMIS

9^e objet: Désignation du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité. Secrétariat MPO/IEH

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

Entrée de MM. B. BIEFNOT, MARTIN: 39 présents

10^e objet: Village sportif – Étude de faisabilité – Convention avec l'IDEA Cabinet Bourg. 3e Sports

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Un petit mot d'explication. Donc, vous savez que le Collège a soumis au Ministre ayant les infrastructures sportives dans ses attributions, le Ministre DAERDEN, une lettre d'intention visant à la création de ce que nous avons appelé un "village sportif", en tout cas, une piscine d'une certaine ampleur, une piscine importante, l'idée est de faire une piscine et des jeux d'eau, sans que ce soit considérable, avec aussi un hall omnisports. La Région Wallonne, par courrier, nous a indiqué qu'elle avait un a priori favorable et qu'elle était prête à contribuer à nous subventionner. Maintenant, nous arrivons à une autre phase, la Région nous dit "Bon, on est prêt, mais est-ce que vous pourriez nous adresser un dossier plus étayé. Là, il faut encore en discuter au sein de la Ville, nous n'avons pas les architectes, les ingénieurs qui nous permettraient d'élaborer un "avant-avant-projet", donc on doit bien recourir à un bureau extérieur mais nous ne voulions pas nous lier, dès à présent, à un architecte par exemple. Ce que nous voulions, c'est qu'on réalise une étude de faisabilité car il nous faudrait, à la fois que l'on nous indique quelles sont les dimensions optimales, en se référant à ce qui se fait ailleurs, on cite de temps en temps Mouscron, d'autres communes, donc, non seulement sur le plan spatial, de quoi avons-nous besoin, comment réaliser cette infrastructure et cela coûterait à peu près combien en termes de coût d'infrastructures, mais aussi, dans la faisabilité?

Combien aussi va coûter l'exploitation de tout cela? Car tout le monde sait que, notamment, les piscines génèrent des déficits importants et on me dit que, selon que la piscine est carrée, longue, elle est olympique, les coûts sont différents parce qu'il faut X maîtres nageurs, Y maîtres nageurs, bref, c'est un peu tout cela, avec les modes de gestion que nous devons fournir à la Région Wallonne. Par ailleurs, nous essayons de concevoir un projet, non pas seuls, non pas la Ville de Mons seule, mais un projet, je dirais, "de portée régionale", avec un certain nombre de communes de la Communauté Urbaine. Certes, toutes les communes ne seront pas partenaires, mais j'imagine qu'un certain nombre de communes pourraient être partenaires de ce projet, je pense, par exemple, à Frameries, à Saint-Ghislain, voire d'autres communes qui pourraient être intéressées à créer, avec nous, cette structure à la fois sur les coûts d'infrastructures mais également sur le fonctionnement. Alors, c'est toute cette étude de faisabilité que nous demandons à l'IDEA. Pour celles et ceux qui sont membres de l'IDEA, ils savent que l'IDEA a décidé, à ma demande, d'intervenir financièrement pour ce type d'infrastructure dans les 2 sous-régions pour La Louvière et pour Mons. Donc, il y aurait, peut-être, tout cela va dépendre, quelque un million, un million 2, voire peut-être 2 millions ou 2 millions 5 d'euros, tant du côté de La Louvière que de Mons. Tout cela doit encore être décidé mais le principe est acquis qu'il y aura une intervention, l'idée est que compte tenu de cette intervention de l'IDEA, est que l'IDEA fasse les travaux le plus loin possible et, au-delà d'un certain coût, nous récupérerions ou bien l'IDEA récupérerait le coût que nous devons payer sur une subvention qu'elle est prête à nous offrir. Pourquoi ce montage? Parce que, sur le plan budgétaire, nous sommes très limités dans l'état actuel de la Ville, et qu'il y a une réelle urgence à répondre concrètement à la Région Wallonne et de fournir maintenant un dossier à la fois technique et économique pour que la Région puisse apprécier si, oui ou non, on pourrait être subventionné. Après cette étude de faisabilité, nous sommes encore libres de choisir l'architecte et puis, les bureaux d'études nécessaires, etc. Voilà un peu l'état de la question en résumé.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Le dossier évoque aussi la mise en conformité du terrain de l'Albert, du stade Tondreau, qui est rebaptisé stade "Albert", d'ailleurs. Je n'ai pas très bien compris stade "Albert" au lieu de stade Tondreau... Mais, enfin, peu importe...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Il n'y a pas d'intention de débaptiser le stade Tondreau

...

Monsieur VISEUR, Conseiller: en tout cas, le dossier parlait du stade "Albert" ...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: il manque le "de". Stade "de" l'Albert.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Cela faisait partie des petites remarques anecdotiques mais, en tout cas, le dossier parle de la mise en conformité et du déménagement des terrains de tennis qui jouxtent ce stade vers le village sportif du Grand Large. Il parle aussi, ce dossier, de la mise en conformité des installations du basket, donc, est-ce que tout cela est bien repris dans la mission de l'IDEA également?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vais vous répondre clairement. L'ensemble des missions ont été inscrites, pourquoi? Parce que dans les discussions que nous avons eues avec certains responsables d'autres communes, ils voulaient un peu globaliser. Donc, nous avons demandé qu'on examine. Il est bien entendu que pour ce qui nous concerne, on va demander à l'IDEA de travailler en priorité sur deux projets mais on va leur demander aussi de nous aider sur d'autres. Alors, pour ce qui concerne le basket, nous nous trouvons aussi devant une difficulté, c'est qu'on va réaliser des travaux d'extrême urgence pour des questions de sécurité, de sorties de sécurité mais quiconque fréquente le basket, sait que l'infrastructure est déficiente et qu'il faut apporter des améliorations plus lourdes. Et donc, nous demandons à l'IDEA de bien vouloir examiner cette situation et ce, d'autant plus que le bâtiment appartient à l'IDEA. Pour ce qui concerne l'Albert, la mise en conformité, là nous poursuivons cette mise en conformité directement avec l'architecte qui a été désigné voici maintenant des années. Par ailleurs, nous demandons à l'IDEA de nous aider dans un éventuel déménagement du tennis. Pour une simple et bonne raison, c'est que nous pensons que si on pouvait trouver un endroit acceptable, il serait utile de pouvoir déménager le tennis qui est juste en plein milieu des terrains de foot, tant pour le central que pour les terrains des jeunes et d'entraînements, et, manifestement, cela pose quelques difficultés. Par ailleurs, ayant examiné les travaux à réaliser pour, notamment, la construction de la tribune, c'est clair que les laisser là, ce n'est pas leur faire un cadeau car ils vont se trouver, durant une bonne année, dans des conditions difficiles parce que une grue, cela demande de l'espace, un camion, cela demande de l'espace, les matériaux il faut bien les amener, et que quand, quiconque connaît aussi les lieux, il faut bien passer quelque part et quand on regarde le stade de l'Albert, on a beau s'évertuer, il faudra d'une manière ou d'une autre, aller frôler, je vois déjà le système, on passera en plein milieu des terrains de tennis. Et puis, je pense que pour la sérénité du développement de ce club, ce serait bien si on pouvait les déménager. Mais, là aussi, on a quelques idées sur les terrains mais les conseils techniques, on ne les a pas comme cela, donc autant demander, dans ce travail, de bien vouloir réfléchir avec nous et de nous conseiller. Mais, là, ce n'est pas une étude de

faisabilité, c'est simplement un travail "d'ingénieur-conseil". Voilà. Je pense avoir apporté un maximum d'explications.

ADOpte à l'unanimité – 12^e annexe

Entrée de M. SPEER: 40 présents

11^e objet: Plan de gestion du CPAS – Approbation. Gestion financière CPAS/PG

31^e objet: Plan de Gestion Ville de Mons. Adoption. Gestion financière VDM/PG

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Nous en arrivons aux points 11 et 31. De quoi s'agit-il? Mais, il s'agit de formaliser purement et simplement le plan de gestion tel que nous l'avions présenté au Conseil communal le 27 mars. Vous aurez remarqué et il y a eu, en commission, des explications plus approfondies et, notamment, au niveau du CPAS. Vous aurez remarqué que c'est un travail qui est considérable. Je ne sais pas si certains veulent intervenir sur ce sujet-là. Bien, je vais vous laisser intervenir et puis, après, je reprendrai la parole tout à l'heure.

Madame JUNGST, Conseillère: Je vais d'abord intervenir sur le point 11 qui est le plan de gestion du CPAS qu'on nous propose d'approuver. Il est clair que, effectivement, sur les objectifs d'équilibre pour 2006, eh bien, c'est un plan qui est rendu obligatoire et donc, nous n'avons pas vraiment le choix par rapport à cela, excepté que sur le contenu des mesures préconisées, bien sûr, il y a celles qui sont reprises dans le budget 2002, c'est-à-dire des mesures d'ailleurs que nous avons, pour certaines d'entre elles, contestées à l'époque où nous avons voté, notamment le non-remplacement des départs naturels qui nous semblent quand même une mesure assez difficile à soutenir, car d'avoir de plus en plus d'"articles 60" – sur le fond, on est d'accord –, mais on se demandait quand même en terme d'encadrement et en terme d'efficacité des services, ce que cela allait donner, sur une longue durée, la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Il nous semble que ce sont quand même des mesures assez difficiles à maintenir puisqu'on nous a toujours dit que l'on était dans des dépenses minimales et donc, toute une série de ces mesures nous semblent fort difficiles à mener à bien. D'autant que, en commission du CPAS, le Président du CPAS nous a annoncé que la projection se faisait sur une dotation communale fixe et donc, la dotation fixée en 2002 serait la même jusqu'en 2006, en tout cas, sur ce type de projection. Un autre point qui nous semblait assez difficile à concrétiser, c'est, notamment, toutes les dettes du passé puisqu'il y a quand même de grandes incertitudes quant à l'hôpital Ambroise Paré qui coûte toujours 40 millions d'anciens francs belges par an et cela, jusqu'en 2013 mais aussi sur l'aspect des dividendes qui ne sont pas perçus puisque

l'hôpital en tant que tel est aussi en difficultés et vous le savez aussi bien que nous. Dès lors, sur ces aspects-là, nous pensons qu'il est impossible d'accepter tout tel quel et que cela demandera un suivi, au coup par coup, et aussi de chacune des mesures et de cela, je pense que nous sommes tous conscients, ce plan va jusque 2006, mais ira même au-delà puisqu'on a parlé de 2020, le temps sur lequel s'étend l'ensemble de ce prêt de ce montant donné. Dès lors, sur la question du point 11, nous souhaitons nous abstenir.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame. Toujours dans le groupe Ecolo, peut-être? Monsieur VISEUR? Puis, Monsieur HAMAIDE. Je demande l'autorisation à Monsieur HAMAIDE. Je ne vous frustre pas, Monsieur HAMAIDE?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Je serai beaucoup plus court que Monsieur VISEUR, donc je peux intervenir après.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Très bien, si tel est votre désir, on va l'exaucer.

Monsieur VISEUR, Conseiller: Comment Monsieur HAMAIDE peut-il savoir que je vais être long? Bien, j'interviens dans le même sens que Madame JUNGST mais plus spécifiquement sur le point 31. C'est la traduction, en réalité, dans une perspective à 5 ans des mesures qui ont été discutées dans le cadre du budget annuel 2002, donc, effectivement et contrairement peut-être à ce que Monsieur HAMAIDE croit, on ne va pas recommencer tout le débat et je serai court aussi. Mais, malgré tout, le tableau synoptique, celui que vous nous avez donné, nous permet de constater que, malgré toutes les mesures qui ont été prises, les projections donnent encore un mali de 5 millions 845 mille euros à l'exercice propre du budget 2006, soit un mali cumulé de 24 millions 591 mille euros à la même date, donc 2006; je donne ensuite les chiffres en anciens francs belges parce qu'on n'est pas encore très bien habitués, le mali à l'exercice propre de 2006: 236 millions et le mali cumulé à cette époque sera plus ou moins de l'ordre d'1 milliard. Donc, autrement dit, malgré toutes les mesures qui ont déjà été prises et qui vont faire mal, comme on dit, de façon traditionnelle, "on n'est pas encore sorti de l'auberge!" Et ce, malgré aussi les aides très substantielles que l'on a reçues de la Région Wallonne. Je crois donc qu'il faudra encore faire beaucoup d'économies et donc, que c'est dans cet esprit que se fera la chasse "anti-gaspi" dont on a parlé mais qui n'est généralement pas chiffrée dans ses projections, mais en tout cas, cette chasse "anti-gaspi" prend d'autant plus d'importance et je crois, vraiment, qu'il faut essayer d'y associer tout le personnel de la Ville et autant que faire se peut, même dans certains cas, la population elle-même. Nous insistons, d'autant plus que, parce que toute forme de gaspillage n'est pas seulement une aberration économique mais c'est souvent aussi une aberration écologique, par exemple, en ce qui concerne le

chauffage, l'énergie sous toutes ses formes, les déplacements, etc. Nous ne voterons pas ce point pour les mêmes raisons que nous n'avons pas voté le budget parce que les efforts demandés à la population résultent de situations antérieures d'endettement, dues à la non-gestion des dépenses et des gaspillages - parfois d'ailleurs, à mon avis, pour des raisons électoralistes -auxquels non seulement nous n'étions pas associés mais que notre groupe a dénoncés à maintes reprises à l'occasion. Constatant toutefois que la situation d'aujourd'hui est telle qu'il n'est pas vraiment possible de faire autrement, nous nous contenterons de nous abstenir et nous ne voterons pas "non". Ce sera "abstention".

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, en somme, ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est de placer la Ville en "statu quo 2001" donc jusqu'en 2006, tant en fonctionnement qu'en transferts, etc. Il s'agit, à ce stade, plutôt d'intentions plutôt imprécises puisque, et cela nous le regrettons, les chiffres du compte 2001 qui devraient servir de référence, en fait, ne sont toujours pas connus, ils ne le seraient qu'en septembre-octobre. Or, c'est basique pour nous de connaître les chiffres sur lesquels on va s'aligner pendant 5 ans. Alors, on ne sait pas davantage si les mesures seront linéaires, chacun ayant sa propre notion du statu quo, ou bien si cela variera d'un service à l'autre, donc seront-elles sélectives cette fois-là? Ce que j'ai déjà dit par ailleurs, c'est la question du fonctionnement qui est déjà limitée à Mons, inférieure à la norme et cela va s'accroître puisque rester en statu quo, cela veut dire diminuer puisqu'il n'y a pas d'indexation, ce sera donc un frein d'autant plus que s'ajoutera la pratique du douzième qui n'est pas mal en soi mais en fait, je ne vois pas comment le fonctionnement pourrait aller vite, donc le danger, c'est d'aller lentement, sinon de s'arrêter. Cet aspect du plan nous semble pratiquement impossible à réaliser pour fonctionner. Par ailleurs, dans une région située en pleine crise de l'emploi, Mons ne va pas tellement contribuer à la lutte contre le chômage puisqu'on s'appête à solliciter une dérogation pour ne pas appliquer le plan "Rosetta"; pourtant des emplois de proximité seraient tellement nécessaires ! Alors, les mesures annoncées en perception plus rapide des taxes risquent d'aboutir au paiement de 5 années fiscales en 4 ans. Ce ne sera pas non plus nécessairement agréable. Puis j'ai une question plus précise, relative aux investissements et qui m'intéresse beaucoup, on annonce que la charge annuelle-supplémentaire, je suppose serait de 45 millions, est-ce que cela sera compatible avec le programme ambitieux que le Collège a dans ce domaine tant dans celui de la culture, que celui du sport...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Quarante-cinq millions d'anciens francs?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, oui ! Alors, un petit commentaire pour dire que ce plan, qu'on appelait précédemment "d'assainissement", maintenant c'est "de gestion", c'est le troisième, c'est un petit peu récurrent, tous les 10 ans, ce qui me fait dire que c'est un mal structurel qui démontre que les rapports entre les pouvoirs de tutelle et les pouvoirs locaux restent vraiment mal articulés et qu'on n'en sortira jamais, si on doit toujours recommencer, d'autant plus que, et cela relativise un petit peu ce que nous examinons aujourd'hui, j'ai ici, je ne vais pas en donner lecture, il y a 30 pages, le plan de 82-83, alors qu'est-ce qu'il y avait là-bas? La fermeture du Lido. Maintenant, on refait une piscine, là on en ferme une. La suppression des cours de néerlandais, maintenant on veut les développer, à juste titre. La suppression des antennes, maintenant on veut décentraliser. L'abandon de certains travaux, comme les immeubles de la rue Neuve qui viennent tout à l'heure, 18, 18 bis, excellente chose mais là, ils étaient prévus il y a 23 ans, on les a retirés. En plus, bien d'autres choses, la majoration des prix des repas scolaires, ceux des transports, celui du coût des livres, des entrées dans les musées et des réductions de frais de fonctionnement et de transferts. Tout cela pour dire quoi? Que l'on oblige une ville à une gestion "yo-yo", on monte et on descend en permanence, ce qui n'est pas bon, donc le mal est fondamental, il n'est pas circonstanciel et si, quelque part, un jour, on ne met pas de l'ordre là-dedans, on ne marchera jamais très bien. Donc, en conclusion et j'ai fini à ce stade, nos informations n'étant pas suffisantes, nous nous abstiendrons.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Merci, Monsieur le Bourgmestre. En effet, on a eu des informations que j'ai examinées et c'est la première fois que l'on en disposait. J'ai lu attentivement les trois fardes qui contenaient le plan de gestion de la Ville de Mons, je les ai même photocopiées. Je suppose que les modifications budgétaires vont bientôt suivre afin de concrétiser dans le budget certaines assurances que nous n'avions pas au départ comme, par exemple, l'intervention de la Province dans les frais du service d'incendie. Premier constat de ce plan de gestion : il nous informe. Il nous informe comme jamais nous ne l'avons été, tant sur l'héritage financier de la Ville, les mesures prises et à prendre ainsi que sur les perspectives financières et de gestion de la Ville de Mons. Jamais, je dis bien jamais, nous n'avons eu autant d'informations concentrées et exploitables à notre disposition. Il y a bien eu, effectivement, Monsieur HAMAIDE, dans les années 80, un plan qu'on appelait "d'assainissement", mais ce dernier n'est en rien comparable à ce plan de gestion du point de vue de l'information. Donc, c'est très bien, ce qui ne veut certainement pas dire que l'on ne doit pas compléter et l'améliorer au fil du temps, ce plan de gestion. Il faudra surtout mieux agréer les informations reprises dans ce plan de gestion

afin de constituer de véritables tableaux de bord beaucoup plus parlant mais j'y reviendrai. C'est, en tout cas, la première fois que nous avons aussi une vision prospective, planifiée et quantifiée à moyen terme de la situation de la Ville de Mons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: J'aime vous l'entendre dire!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: C'est aussi la première fois et cela à la demande du Ministre Charles MICHEL, qu'à l'image... vous permettez quand même! Il ne manquerait plus que cela!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Chassez le naturel, il revient au galop!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Pour 769 millions, on peut quand même bien citer son nom!

Monsieur VISEUR, Conseiller: Il veut bien faire plaisir aux autres, mais il veut se faire plaisir à lui-même aussi!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: C'est donc la première fois, disais-je, qu'à l'image d'une maison mère avec ses différentes filiales et sociétés où il y a des participations, l'on tend à un "schéma consolidé" de la Ville, véritable communauté avec tous ses satellites interdépendants tels que Régies, asbl, son CPAS et les intercommunales auxquelles elle est affiliée. C'est une première! L'on pourrait d'ailleurs même aller plus loin dans le futur en établissant un véritable bilan consolidé. Un regret, mais cela n'implique en rien le Collège actuel, il faut constater que c'est uniquement depuis cette législature – et cela, vous l'avez dit, Monsieur HAMAIDE, lors de l'établissement de plans d'assainissement ou de gestion prescrits par la tutelle – que l'on commence à faire de la gestion prévisionnelle et à faire plus que ce qui est imposé par le strict contrôle de légalité budgétaire. Malgré mes demandes répétées, sous l'ancien Collège, de réactualisation du plan d'assainissement des années 80, sa non-réactualisation et une comptabilité communale basée sur le strict contrôle de légalité, tout cela a eu pour conséquence, de faire découvrir à l'actuel Collège, suite à une expertise, l'ampleur des charges passées avec toutes leurs conséquences pour l'avenir. L'expertise a mis en évidence des charges que l'on pourrait qualifier, pour employer le terme comptable approprié, de charges "occultes", essentiellement une dette cumulée envers la SMAP de 1 milliard 109 millions représentant des cotisations à la caisse de pensions et le montant de l'emprunt Ambroise Paré à rembourser en capital et intérêts de 474 millions suite à la reprise par le CPAS ainsi que 157 millions d'irrecouvrables essentiellement antérieurs à 1998. Cela a fait estimer, par le réviseur, un déficit inéluctable, que je qualifierai plus "d'arriérés occultes" au 31 octobre 2001 de 1 milliard 700 millions et ce, malgré un prélèvement de 322 millions sur le solde de la réserve ordinaire. En outre,

sans aucune mesure d'assainissement, ni aide exceptionnelle du ministre de tutelle, le réviseur estimait le déficit, à la fin 2005, à 4 milliards 550 millions, déficit engendré essentiellement par des charges qui sont la conséquence de décisions antérieures. Tout cela pour vous situer l'ampleur des dégâts. Mais, soyons objectifs, ce n'est pas la première fois que la Ville de Mons est dans une telle situation puisque, au début des années 1980, lors du premier plan d'assainissement, le déficit budgétaire de la Ville de Mons s'élevait à 2 milliards 200 millions en francs belges mais d'il y a 20 ans. Ainsi, tout en affectant sur l'exercice 2001, 115 millions 858 mille des 769 millions d'anciens francs belges de l'aide exceptionnelle accordée par la Région Wallonne, pour couvrir les irrécouvrables, vous allez donc progressivement atteindre l'équilibre budgétaire en 2006. Cet équilibre budgétaire est atteint tout d'abord grâce, bien sûr à cette aide exceptionnelle de la Région Wallonne, à des mesures drastiques d'économie pour lesquelles on ne peut que vous rendre hommage, mais aussi au fait que vous devez reporter la problématique de la caisse de pensions et de l'emprunt Ambroise Paré au-delà de 2006, problématique qu'il faudra pourtant bien résoudre un jour. En outre, deux nouveaux emprunts d'assainissement doivent être contractés pour un montant total de 615 millions 396 mille. Il faudra donc ajouter ces 615 millions 296 mille des nouveaux emprunts d'assainissement aux trois précédents non échus des années 80, contractés à l'origine pour un montant total de 3 milliards 582 millions et dont le solde restant dû au 21 décembre 2001 est de 1 milliard 704 millions 811 mille. Les montois ont donc, actuellement, 2 milliards 217 millions 180 mille d'emprunts d'assainissement à rembourser.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Pas les Montois, la Ville de Mons, l'Administration. C'est comme l'Etat belge et les Belges.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: C'est une vision...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Comment une vision? Heureusement pour nos habitants, c'est une réalité, c'est nous, vous, nous tous qui devons assainir.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Ce sont les montois qui doivent rembourser! Cela fait 2 milliards 217 millions 180 mille d'emprunts d'assainissement à rembourser. Un milliard 701 millions du solde d'emprunts d'assainissement du passé + 615 millions en anciens francs belges du nouvel emprunt. Il est évident que cela a pour conséquence de limiter la capacité d'investissements de la Ville pour des investissements innovants. Ainsi, le ratio d'endettement communal, c'est-à-dire l'encours de la dette communale par rapport aux recettes ordinaires est de 121 %. Autrement dit, il faudrait les recettes d'un an et 4 mois pour payer l'encours de la dette communale. C'est, bien entendu, de trop et moins bien que

l'Etat puisque, actuellement, le produit national brut d'un an est plus ou moins égal à l'encours de la dette de l'Etat puisque le ratio tend à 100 %. Cela a aussi pour conséquence de détériorer le ratio indicateur des charges financières, c'est-à-dire que les charges financières nettes représentent actuellement, sur base du bilan 2000, ...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur le Conseiller, pour ce qui concerne l'Etat, c'est 100 % du produit national. Le produit national, ce n'est pas le budget ! Si le budget de l'Etat était son produit national, nous aurions un état d'une richesse incroyable, l'argent coulerait des murs...

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: C'est pour faire une comparaison, je considère...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui mais, je trouve que le fondement de votre comparaison sur le plan de la rigueur économique me paraît être sujet à caution donc je me permettrais de vous faire cette remarque.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je ne pense pas parce qu'on peut dire que la production d'une commune, c'est les services qu'elle rend et les services qu'elle rend, ils se trouvent dans son budget. Donc, je fais une comparaison entre le produit national brut d'un Etat et les services rendus par une commune.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On va lire attentivement le PV qui va relater vos propos enregistrés, ce sera sur le site WEB et toute la population montoise qui se précipite sur le site, va vérifier ce que vous venez de dire il y a quelques minutes!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Tout à fait! Mais il est évident que ce ratio d'endettement qui est égal à 11,78 % devrait, en principe, se stabiliser puisque nous avons 253 prêts qui ont été rééchelonnés, diminuant ainsi d'environ 20 millions les annuités d'emprunts jusqu'en 2006. Donc, on va avoir 20 millions d'emprunts à rembourser jusqu'en 2006 par le seul fait qu'on a rééchelonné 253 prêts. Voilà, pour le constat du passé avec les conséquences sur l'avenir. Constat que je veux le plus objectif possible mais bravo pour ce plan de gestion qui exprime une volonté réelle d'assainissement. Maintenant, afin d'atteindre les objectifs fixés et surtout ne plus jamais découvrir un tel désastre financier, il faut bien évidemment mettre en place une gestion communale moderne et performante pour l'avenir. Je crois qu'une première chose à faire, c'est chaque fois que nous prenons une décision, c'est que nous soyons informés du coût de celle-ci qu'elle occasionne pour l'avenir. Ainsi, un exemple: le 27 juin 2000, le Conseil communal, vu l'arrêté royal du 3 juin 1999, a permis aux agents du service d'incendie âgés de 56 ans, de prendre un congé préalable à la mise à la pension tout en percevant 80 % de leur dernier traitement y compris les montants perçus pour des prestations irrégulières, c'est-à-dire des heures

supplémentaires. Le coût de l'opération s'élève, cette année, à plus de 35 millions d'anciens francs belges, 53 millions pour l'année prochaine, pour totaliser jusqu'en 2009, un montant de 236 millions 86 mille anciens francs belges. Je pose la question : le Conseil communal, bien informé des coûts de l'opération, aurait-il pris cette décision, vu la situation financière de la Ville? Cette information doit se retrouver aussi pour tout impact financier dû à un investissement. Il me semble aussi indispensable de mettre sur pied un tableau synthétique reprenant des indicateurs de gestion. Ce tableau devrait permettre de piloter véritablement la Ville et de contrôler régulièrement les écarts entre les objectifs fixés et les réalisations effectives afin de rectifier le tir au plus vite. Ce tableau doit être constitué d'informations agréées et extra-budgétaires avec des chiffres clairs. Le plus pertinent serait d'ailleurs de reprendre l'évolution de ces chiffres par habitant. Il faut bien constater que le système de gestion communale strictement légal se caractérise par une absence de lisibilité pour le commun des mortels. Il me semble que si l'on veut réussir une véritable gestion participative, qu'il faille commencer par élaborer une information claire à la portée de tous et responsabilisante. Une comptabilité analytique des coûts de certains services devrait aussi se généraliser et vous l'avez déjà notamment très bien fait pour les parkings et les horodateurs, en affectant d'ailleurs, le coût, par exemple, des 9 personnes qui vont aller contrôler ces horodateurs, et en élaborant un "bénéfice net", si je puis dire. Par exemple, combien coûte un élève de l'école communale? Combien coûtent les repas chauds? Combien coûtent diverses prestations du service des travaux? Combien coûtent le nettoyage et l'entretien de tel bâtiment? Combien coûte, au m², le ramassage des débris et dans ce cas précis, combien demanderait une firme privée pour réaliser ce même travail? Voilà des indicateurs qu'on devrait avoir. Pour cela, il faut d'abord revoir le système de facturation interne. L'intention du Collège d'informatiser davantage la Ville et d'utiliser des nouvelles technologies chapeautées par un analyste, est aussi une excellente initiative. En effet, cela devrait permettre de réaliser facilement, non seulement tout ce que je viens de dire mais aussi, sur base des indicateurs précités et d'autres, je propose de créer un "processeur de modèles financiers". Ce processeur serait un véritable outil de gestion et d'aide à la décision, il permettrait, avant de prendre une décision, d'effectuer des simulations et ainsi d'évaluer l'impact, sur le budget, d'hypothèses alternatives, tout en dégagant les marges de manœuvres disponibles. Mais, toute cette technologie et toutes ces procédures, sans une réorganisation des services et une gestion des ressources humaines ne peut qu'échouer. Il ne suffit pas d'acheter des PC, de donner des cours d'informatique au personnel et même de gérer les procédures afin d'y déceler celles qui sont informatisables,

comme précisé dans le plan de gestion, pour que le système fonctionne. Je me souviens, au tout début de l'informatisation de la Ville de Mons, le jour où j'ai dit au Bourgmestre Abel DUBOIS qu'il devrait montrer l'exemple en installant sur son bureau un PC, il a cru que je me moquais de lui, il était dans la majorité avec certains communistes à l'époque, il croyait qu'il s'agissait d'un membre du Parti Communiste qu'il devait mettre sur son bureau!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Cela, c'est lourd! Oh! Oh, jusque-là, on vous suivait bien, au franc près, mais là,... Bon allez!

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Bien que les temps aient changé, une réorganisation des services, par exemple sur base d'objectifs, une gestion par objectif, ou par projet, peut effrayer des membres du personnel, mettre à jour certaines frustrations et faire éclater des conflits latents ainsi que de faire apparaître un organigramme informel empiétant largement sur l'organisation formelle. La notion de résistance au changement n'est pas imaginaire. De plus, l'innovation technologique permet de confier les fonctions de gestion à des personnes capables d'analyser et de synthétiser les nombreuses données reçues. Ces personnes empiètent donc sur les prérogatives d'une série de cadres moyens qui servaient précédemment d'intermédiaires, ce qui n'est pas sans causer des problèmes d'ordre psychologique. Dès lors, bien que cela soit indispensable, plutôt que de mettre l'accent sur des procédures de contrôle et la définition de nouvelles fonctions, il faut surtout décloisonner les services, créer de l'information et la faire circuler afin d'instaurer de véritables équipes. Mais, en tout premier lieu, il faut mettre en place une véritable culture d'entreprise dans les services au sein du personnel de l'Administration communale de la Ville de Mons. Dans le cas contraire, l'informatisation et le changement risquent d'être perçus comme une menace et donc échouer. Pour instaurer une culture d'entreprise, il existe des moyens éprouvés. Je suis persuadé, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, que pour bien réussir le changement technologique et organisationnel dans l'Administration communale, que ce changement doit être accompagné psychologiquement et sociologiquement. Je crois, dès lors, qu'il serait très utile de faire appel, en même temps que l'on informatise globalement, à un spécialiste en sociologie des organisations, ce dernier travaillerait dès lors de concert avec l'analyste informaticien. Pour moi, ce serait la clef de la réussite. Je vous remercie, mais pas tous, pour votre attention.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Monsieur le Conseiller, pour cet exposé que je qualifierai de "top manager".

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Je voudrais quand même réagir, si vous le permettez, Monsieur le Bourgmestre. Moi, j'ai le sentiment d'une profonde frustration lorsque j'entends "notre excellent ami" nous dire que, effectivement, au terme du tableau de bord que présente l'actuel Plan de Gestion, le budget communal ordinaire de la Ville de Mons sera en équilibre en 2006. Alors, j'en reviens à me demander si on a les mêmes dossiers. Ou bien si notre ami Monsieur BEUGNIES n'a pas le privilège d'avoir des "secrets d'alcôve" que nous ne possédons pas, parce que dans nos chiffres, nous arrivons en 2006, avec un déficit à l'ordinaire de 235 millions d'anciens francs belges. Et pour atteindre l'équilibre en fonction de la courbe de progression de l'assainissement, il faudrait encore attendre une dizaine d'années. Alors je voudrais une explication là-dessus parce que Monsieur BEUGNIES nous dit qu'il sera en équilibre en 2006 et moi, j'ai un dossier duquel il résulte que nous ne sommes pas à l'équilibre en 2006. Je voudrais donc un éclaircissement à ce sujet-là.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, je vous remercie, Monsieur le Conseiller et je vois, un peu comme à Wimbledon, que vous montez au filet pour essayer de "smasher", ce que je peux comprendre. Alors, je vais quand même répondre...

Monsieur COLLETTE, Conseiller: C'est "*malissieux*"!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est mieux que "PC", je dois le reconnaître. Bien, alors, revenons au fond du dossier! Tout d'abord, certains d'entre vous ont noté sur le plan formel que pour 2006, il y avait encore à combler quelque 200 millions en anciens francs belges. Ce qui est vrai parce qu'en réalité, dans la projection de la Région Wallonne, les montants financiers et l'intervention régionale s'échelonne de maintenant jusqu'à 2006 inclus. Et en 2006, nous devrions bénéficier d'un montant qui est actuellement prévu, de mémoire, allant de 250 à 300 millions. C'est ça? Ah pardon, c'est 200 millions en 2006, parce que ça a changé à plusieurs reprises et donc, nous aurons à combler la différentielle d'une quarantaine de millions, un million d'euros. Et, bien entendu, ce plan de gestion – et j'y reviendrai dans un instant pour le CPAS – est un plan qui va être suivi mensuellement, je dirai, presque au jour le jour, à la fois par le bureau de réviseurs mais également par la tête de l'Administration communale, le Secrétaire communal, le Receveur communal, le Secrétaire communal adjoint, et ce plan va faire l'objet – d'ailleurs avec l'accord de la Région Wallonne – d'évolution après évaluation annuelle car on a inscrit dans ce plan toute une série d'éléments, nous espérons, bien entendu, nous ferons tout pour nous y tenir et comme vous l'aurez remarqué dans ce plan, il y a aussi les décisions que devra prendre la Région Wallonne sur base d'un certain nombre d'informations que nous avons. On pense

notamment au déficit lié au paiement de la caisse des pensions, nous pensons au déficit des hôpitaux et pour ce qui concerne la Province, c'est vrai qu'il y a un accord pour le moment selon lequel la Province pourrait intervenir pour 150 millions mais pour l'ensemble de la Province de Hainaut, ce qui, bien entendu, ne constitue pas un montant très élevé pour la Ville et qu'il faudra aller plus loin, notamment avec les assureurs et le travail a déjà été entamé. Il nous faudra, à mon avis, de longs mois, mais on espère que sur la période du plan d'assainissement, en tout cas au milieu de cette période, nous parviendrons à trouver un accord notamment avec les assureurs. Les assureurs, ce serait pour une partie. On pense notamment aux interventions des pompiers sur la route où l'on connaît qui est responsable de l'accident, on pourrait très bien considérer que l'assureur de ce responsable puisse intervenir, en partie, sur les frais réels dus aux déplacements et à l'implication des pompiers à l'instar de, par exemple, leurs interventions pour dédommager la personne adverse. Tout ça est une question que nous discutons avec les fédérations des assurances. Il ne faut pas nécessairement que ce soit la totalité, c'est un long processus à mûrir mais bon, tout ça est en projet. Alors, pour ce qui concerne les différents chiffres, certains en ont dit que c'est un plan qui est déjà difficile mais on n'est quand même pas au bout et ce n'est pas parce que nous avons réalisé ce plan que tout est résolu. Certainement pas et je dois à la vérité de dire que quand on regarde l'histoire de cette ville, je dirai qu'il y a cinq siècles que c'est comme ça. Malheureusement, nous sommes toujours dans des difficultés presque endémiques, alors, de temps en temps, ça s'améliore. On a connu ça durant les deux dernières décennies avec une amélioration, puis une détérioration et encore une amélioration. Et quand on regarde ça à l'échelle de l'histoire de la Ville... Bon, on essaiera de faire face comme ont fait face nos prédécesseurs durant des décennies, voire des siècles! Alors, pour ce qui concerne le CPAS. Là, soyons de bon compte, le CPAS avait reçu, pour combler son déficit, de la part de la Ville, en 2001, 396 millions d'anciens francs belges. En 2002, nous avons inscrit – et il sera transféré – 505 millions. Ce qui, quand même, constitue un saut non négligeable puisque là, il y a environ 110 millions anciens francs belges d'augmentation, ce qui n'est pas rien. Augmentation qui se justifie pour plusieurs raisons, mais dont une des justifications, c'est que nous avons voulu renflouer ce que je pourrais appeler une "réserve" qui était de l'ordre d'une cinquantaine de millions pour permettre justement par après au CPAS, d'accompagner le plan d'assainissement et c'est comme ça qu'on réduit de 505 à 455 millions en 2006, en allant puiser dans cette réserve que nous avons reconstituée en début du cycle du plan d'assainissement. Pour les autres questions, sans entrer dans le détail, c'est vrai que le compte 2001 n'a toujours pas été réalisé car

malgré les demandes, au demeurant justifiées, de Monsieur le Conseiller BEUGNIES sur les questions informatiques, on a quelques difficultés de logiciel car – je sais pas si vous êtes comme moi – quand il s'agit de théories, on croit que l'informatique fait des miracles et quand on doit entamer un début de marché qu'on doit consulter et qu'on voit arriver les sociétés, elles sont toutes plus miraculeuses les unes que les autres, mais dès qu'il s'agit de la mise en œuvre et de la réalisation concrète, autant vous dire que c'est très, très compliqué et sans entrer dans le détail et sans citer les noms des sociétés, nous avons été très déçus car on a eu affaire à des sociétés qui, à un moment donné, notamment au passage à l'euro, demandaient des montants astronomiques pour s'adapter à l'euro. Nous avons considéré que c'était totalement injustifié et injustifiable. Ce coût-là, après le coût du passage à l'an 2000, on trouvait que c'était vraiment nous prendre pour des dindons mais, ceci étant, ça ralentit un certain nombre de processus. Donc, on a des difficultés de logiciels informatiques et on espère – je pense et je me retourne vers le Receveur – que vers la mi-septembre, fin septembre, on aura le compte et on espère pouvoir l'adopter vers le mois d'octobre, au grand plus tard début novembre, en nous excusant de ce retard. Alors, les charges d'investissement, 45 millions d'anciens francs belges, oui. Là, c'est d'ailleurs dans la note méthodologique de la Région, où il est indiqué que ce serait un maximum, je pense, de 5.000 francs d'anciens francs belges par habitant et si vous faites le compte, nous sommes à peu près bons avec ces 45 millions. Je ne voudrais pas allonger le débat, simplement revenir sur deux éléments. Le premier, c'est qu'il est vrai qu'on va devoir s'habituer à vivre à nouveau sous une austérité à l'intérieur de l'Administration communale. Je pense que l'on doit poursuivre les services de qualité pour nos concitoyens, essayer de poursuivre tout le travail considérable que nous réalisons avec votre soutien, que ce soit en termes de sécurité pour nos concitoyens, de propreté, de grands services que nous rendons, l'éducation et autres... mais à l'intérieur de l'Administration, nous allons devoir être beaucoup plus rigoureux que nous ne l'avons peut-être plus été depuis une vingtaine d'années, et on le rappelait tout à l'heure, depuis le début des années quatre-vingts. Ça veut dire aussi – et nous l'avons déjà demandé à nos services – que chaque acte qui est posé devrait avoir sa dimension budgétaire – et là, je pense que Monsieur BEUGNIES n'a pas tort. Nous avons demandé que lorsque les dossiers montent au Collège et qu'après le Collège, ils viennent chez nous, ici en Conseil communal, la dimension budgétaire immédiate et à long terme soit indiquée pour que nous puissions piloter au mieux l'évolution des choses. Mais c'est clair que nous entrons dans une phase qui est difficile. Enfin, je ne résiste pas à la lecture de l'avis émis par le Bureau des Réviseurs qui dit que le

Plan respecte manifestement l'esprit de la note méthodologique du Ministre, que les chiffres avancés font état d'une résorption progressive du déficit, qui ne pourra cependant être effective qu'avec l'aide prévue par la Région d'ici 2006, – c'est ce que je vous indiquais – et qu'en l'absence de certains coefficients, notamment en matière de Fonds des communes, de dividendes des intercommunales, etc., et de dépenses calculées, le travail a été bien fait. Dans le premier rapport, je cite le Réviseur, l'estimation, on avait mis l'accent sur la nécessité de constituer des provisions – c'est ce que je vous ai indiqué tout à l'heure, notamment pour des dépenses futures inévitables – toutes les provisions n'ont pas été intégrées, puisqu'on a considéré qu'on espère ne pas être condamné sur tout mais, c'est clair que, comme on ne les a pas intégrés dans la période 2002 à 2006 – et vous le disiez tout à l'heure – il faudra les intégrer après 2007. Alors, par ailleurs, cette maîtrise par l'application d'une série de mesures doit faire l'objet d'un effort permanent et ne sortira ses effets que par l'application stricte des mesures préconisées. La lecture de nombreuses annexes étayant les hypothèses retenues dans le plan, démontre une participation collective des différents acteurs opérant tant à l'intérieur des services communaux que dans les entités de la Ville. Voilà! Enfin, on désire terminer ces commentaires par deux points qui nous tiennent à cœur: les enseignements apportés par la lecture des états financiers issus par la comptabilité générale nous paraissent devoir être exploités plus systématiquement à la recherche d'un équilibre, nous souhaitons mettre très spécifiquement l'accent sur la collaboration étroite que nous recevons de la part de l'ensemble des intervenants dans nos différentes démarches d'analyse et de recherches d'informations. Donc, ceci pour vous indiquer que le travail – et vous l'avez reconnu – est un travail minutieux. Je voudrais saluer le travail du département des finances, l'Echevine en tête, sous la responsabilité de laquelle ce plan a été réalisé, le Receveur communal et Philippe LIBIEZ qui y a contribué d'une manière extrêmement active. Voilà, mes chers collègues, moyennant ces explications, est-ce que nous pouvons passer au vote d'abord du point 11?

L'Assemblée passe au vote pour le 11^e objet qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

7 abstentions: MM. HAMAIDE, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE – 13^e annexe

L'Assemblée passe au vote pour le 31^e objet qui donne le résultat suivant:

33 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

7 abstentions: MM. HAMAIDE, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE – 33^e annexe

12^e objet: Ancien Mont de Piété - Restauration extérieure. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/02/104.022.MG

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

13^e objet: Immeubles rues d'Enghien, 18 et 20 - Restauration des façades
Mission de coordinateur de sécurité et de santé.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3e/1^e E/02.104.022.01.MG

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

14^e objet: Ateliers Piérart - Aménagement - 2^eme phase. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/02.104.022.02.MG

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

15^e objet: École rue des Croix à Flénu - Construction d'un étage. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/02.104.022..03MG

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

16^e objet: Immeuble rue Neuve 19/19bis - Aménagement. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/02.104.022.04MG

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

17^e objet: Musée Jean Lescarts - Restauration lucarnes, plancher et corniche. Approbation du cahier spécial des charges réactualisé. 3^e 1^e E/2000.771.180.AS

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

18^e objet: Travaux de voirie et d'égouttage Quartier Nouvelle Chasse, Rue de Cibly et de l'Héribus, Rue de la Garenne, Rue de la Trouille et du Grand Trou Oudart. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/2002.421.045.ML

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

19^e objet: Théâtre Royal de Mons - Travaux de rénovation de la zone d'accueil. Mission d'auteur de projet. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2002.772.186.TO.AB

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 19, je vous en prie, Madame.

Madame BROHEE, Conseillère: Merci, Monsieur le Bourgmestre. Le point 19 qui nous est proposé concerne le cahier spécial des charges relatif à l'appel d'un auteur de projet pour les travaux de rénovation de la zone d'accueil du Théâtre Royal de Mons. L'enveloppe budgétaire globale affectée à l'aménagement du Théâtre est de € 694.102,00, soit un équivalent de 28 millions d'anciens francs belges. Il est proposé d'affecter, dans cette enveloppe, 50 % pour l'aménagement de la zone d'accueil, soit 14 millions et les 50 % restant aux aménagements de scène. Cette répartition a été effectuée par Monsieur l'Intendant du Centre Culturel Transfrontalier de Diffusion et de Création de Mons, en résumé, le Manège.Mons. Dans ce plan, Monsieur VASSEUR, donc pour l'affectation des 50 %, reprend les éléments qui concernent la circulation du public, la billetterie, le bar et diverses commodités. Le programme est complet, là n'est pas la question. L'abord de l'ensemble de la problématique de l'accueil. Mais comme le Service Technique l'a bien mentionné dans une note qui était incluse dans le dossier, les travaux qui sont proposés dépasseront sûrement le montant qui est affecté. Le solde de l'enveloppe globale qui devra être affecté aux installations de scène est donc de 14 millions d'anciens francs belges. Il apparaît également, suite à une note reprise dans le dossier, que les travaux nécessiteront au minimum 31 millions d'anciens francs belges. Ces travaux normalement d'aménagement de scène devraient offrir des conditions de travail meilleures aux artistes, ce qui est loin d'être superflu. Nous avons eu l'occasion, lors du dernier Conseil communal, d'apprécier la piètre qualité du retour acoustique: nous n'avons su écouter les différentes interventions que par bribes et étions heureux de retourner dans la salle pour apprécier tant les prestations des jeunes de l'Académie ainsi que celle de Monsieur Salvatore ADAMO. Ces mauvaises conditions de travail ont déjà conduit plus d'un artiste professionnel à refuser de se produire au Théâtre Royal ou à refuser de renouveler cette expérience. Ces refus ne sont

pas à négliger car la qualité d'une programmation dépend des spectacles proposés et sans artistes... pas de spectacles. Et les spectateurs, même s'ils apprécient un accueil de qualité, viennent d'abord pour le spectacle proposé et pour la prestation des artistes. Je conclurai mon intervention en signalant que notre groupe ne remet pas en question la nécessité d'améliorer l'accueil des spectateurs mais nous nous interrogeons sur trois points. D'abord sur la priorité qui est donnée à l'aménagement du hall au dépens des aménagements de scènes; ensuite sur la part de l'enveloppe globale qui est attribuée aux aménagements d'accueil et également aux dépens des aménagements de scènes et sur le résultat final qui risque de déboucher – sachant que le budget global disponible ne permettra pas de résoudre à la fois les deux problèmes d'accueil et l'amélioration de la scène – d'aboutir à deux demi-solutions et, quand il s'agit de solution, une demi plus une demi ne fait pas une. Merci beaucoup.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame et vous félicite parce que je pense que c'est la première fois que vous prenez la parole au sein de ce Conseil communal et nous apprécions la manière avec laquelle vous êtes intervenue, si vous me permettez ce commentaire et puis, sur le dossier, nous y reviendrons dans un instant. Par ailleurs, j'ai cru percevoir une autre demande, celle de Monsieur HAMAIDE.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Oui, voilà, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, je ne vous étonnerai pas en disant que le bâtiment du Théâtre Royal a toujours été, ou a été déjà pas mal de fois, la source de difficultés, de problèmes. Je vous rappelle qu'il a été construit dans les années 1840, inauguré en 1848 et puis, il a été rénové un siècle plus tard, mais mal rénové. C'était dans les années qui précédaient la Guerre et après la Guerre 1938-1948. Par après, on a tenté, dans les années 1990 d'y remédier et c'était la fameuse inauguration de 1996, la rénovation était plutôt faite d'emplâtres, cette inauguration ne m'avait d'ailleurs pas convaincu du tout. Alors, maintenant, Yves VASSEUR considère l'accueil comme primordial. Je suis totalement d'accord avec lui parce qu'actuellement, l'accueil est nul! Vous voyez les accès, les commodités, le bar, moi je dirais que c'est dégueulasse! En plus, on vient de le dire, l'équipement de la scène, l'acoustique, et je le rappelle, effectivement, l'orchestre de Lille ne veut plus venir jouer au Théâtre de Mons en raison de la mauvaise qualité du retour acoustique. Et nous l'avons tous – comme disait notre collègue – expérimentée lors de l'hommage à ADAMO. Et c'est vrai qu'il y a aussi l'électricité, la technique, la sécurité de la scène qui sont importantes et en plus, il y a, dans la salle, quand même plusieurs rangées qui sont sans aucune visibilité, sans parler de certains escaliers "casse-gueule" où plusieurs sont déjà tombés! Tout ça fait

beaucoup! Mais je reviens quand même aux propos d'Yves VASSEUR, parce que ça me semble très essentiel. Il indiquait un accès au bar, devenu en quelque sorte un "café du Théâtre" ouvert en permanence et c'est primordial pour la fréquentation d'un lieu, pour l'accoutumance, et c'est comme ça que les osmose se créent. Cet accès devrait se faire par la rue Neuve et puis, dans un second document, il dit: "Eh bien, non, c'est impossible à cause de la différence des niveaux". Moi, je ne crois pas du tout que ce soit impossible! On lui a dit que c'était impossible et je sais qui. Donc, j'insiste peut-être pour que cette solution soit réexaminée parce que ça donnerait vraiment à ce théâtre une convivialité qu'actuellement, il n'a pas du tout! Alors, tout à fait d'accord pour dire que les budgets sont insuffisants, c'est vrai. Mais enfin, les intentions du projet sont bonnes et nous votons donc le point.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie, Monsieur HAMAIDE. Monsieur l'Echevin de la Culture, car on ne va pas s'arrêter aux briques, voyons aussi les considérations technico-culturelles qui justifient la proposition du Collège.
Monsieur DEPLUS.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Monsieur le Bourgmestre, c'est assez simple mais effectivement, il faut se replacer dans le contexte global de toutes les infrastructures nouvelles en cours de rénovation ou de construction sur Mons. Le Théâtre, en effet, va changer fondamentalement de rôle, évidemment, puisqu'il ne sera plus la seule salle capable d'accueillir des spectacles importants et que le Manège, en cours de rénovation, qui est en passe de l'être en tout cas, qui devrait être terminé dans des délais courts puisque nous sommes soumis à des règles de "N plus deux", ce sont des termes techniques dans le cadre du phasing out de l'objectif 1. Nonobstant cette rénovation où il y aura une salle modulable entre 400 et 700 personnes, il y a également la rénovation que nous allons entreprendre dans le même temps des Arbalestriers où une salle, une nouvelle scène sera construite également, plus modeste bien entendu, mais qui acceptera, avec toutes les conditions optimales de scènes, des spectacles de moindre importance. Et donc, dans ce contexte global, il est évident que le Théâtre va changer d'option d'accueil. Nous ne serons plus obligés, pour le dire beaucoup plus simplement, d'accepter toute forme de spectacle qu'il soit amplifié, non-amplifié, qu'il soit de la danse, de la musique classique, de la variété dans ce théâtre puisque l'offre des salles va grandir. Ça c'est une chose! La deuxième chose, c'est l'accueil qui – il suffit de fréquenter ce théâtre pour le comprendre – n'est pas optimal, c'est le moins qu'on puisse dire. L'idée d'Yves VASSEUR est, en outre, d'y accueillir le public avec l'équipe de communication et la billetterie et donc, il y a

réellement un contact qu'il cherche avec le public qui n'existe pas du tout pour l'instant puisque la billetterie est – chacun sait ça – sur la gauche, derrière des vitres teintées. Donc, c'est "l'anti-communication" avec le public. Et je pense sincèrement qu'il fallait le faire, qu'il y a suffisamment d'argent que pour le faire. Ce sont des choses qui ne coûtent pas des mille et des cents et qui vont – nous l'espérons, en tout cas – amener à ce que le public vienne plus volontiers à nos spectacles. Petite précision que nous pouvons constater maintenant au Carré des Arts pendant le Festival, la notion d'accueil est tellement importante que dire que ce festival fonctionne, pourquoi? Parce que l'endroit est plaisant, qu'il y a un bar accueillant. Je suis désolé de le dire mais quand on se rend au spectacle c'est aussi un endroit de convivialité, on a envie de partager ses impressions, et donc, il nous faut organiser. Vous savez quand on entre dans le Théâtre, on a l'impression d'être dans – on parlait de PC tout à l'heure – Moscou en 1950. Donc, je n'ai pas le sentiment, moi, que ce soit de l'argent jeté par les fenêtres. Je pense que techniquement, le dossier est plus que bien maîtrisé par les Services des Travaux et que fondamentalement, c'est vers une solution comme celle-là que nous devrions aller. Voilà!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Nous voilà éclairés.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

- 36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO
- 4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTÉ – 21^e annexe

20^e objet: Théâtre Royal de Mons - Rénovation de la zone d'accueil et traitement PCB. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/3^e E/02.104.022.05.AB

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

- 36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme

COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE – 22^e annexe

21^e objet: Travaux dans les bâtiments communaux. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3e/3^e E/2002.COOR-REABE.AB

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

22^e objet: Travaux dans les bâtiments communaux. Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet, des conditions de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3^e E/2002.COOR-PRO/REABE.AB

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

23^e objet: Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de projets "Phasing out". Approbation des conditions des marchés de service, des avis de marché et mode de passation des marchés. 3e/3e E/2002.569.080

E/2002.569.082

E/2002.762.120

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

24^e objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement d'un douzième provisoire (juin 2002). Tourisme OT 6A/B-6

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

25^e objet: Compte général des dépenses et des recettes pour l'exercice 2000 de la fabrique d'église Saint-Ghislain à Harmignies. Avis rectificatif.
Gestion financière 79015 CPTÉ 2000

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

26^e objet: Compte général des dépenses et des recettes de l'exercice 2000 de la fabrique d'église Saint-Symphorien à Saint-Symphorien – avis rectificatif.
Gestion financière 79024CPTÉ 2000

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

27^e objet: Modification budgétaire n° 1 ordinaire à intervenir au budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 2001 de la fabrique d'église Saint-Martin à Obourg – Avis. Gestion financière 79010 MB 2001

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

28^e objet: Budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 2002 de la fabrique d'église Saint-Symphorien à Saint-Symphorien – avis. Gestion financière 79024 B 2002

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

29^e objet: Règlement de l'impôt sur les documents administratifs. Modification (ajout des données effacées par erreur). Gestion financière T/2002

Monsieur VISEUR, Conseiller: Oui, il s'agit ici d'une rectification de données matérielles, une erreur matérielle mais, dans la mesure où ce règlement de l'impôt sur les documents administratifs comporte, pour nous, des éléments qui sont inacceptables – on en a discuté en commission – nous nous abstenons sur le point 29.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE – 31^e annexe

30^e objet: Redevance de stationnement. Modification du règlement pour les exercices 2002 à 2006. Gestion financière 04001/366.07

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 30, Monsieur COLLETTE, vous avez la parole.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Vous avez anticipé, vous n'avez pas vu ma main!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah, mais gouverner, c'est anticiper!

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Effectivement, la proposition que le Collège nous fait est d'approuver la modification du règlement sur la redevance de stationnement. C'est un petit peu, évidemment, le prolongement de tout ce qui a été discuté dans le cadre de l'adoption du Plan de Déplacement et de Stationnement avec des multiples rebondissements en ce qui concerne le stationnement des riverains. Je vais dire tout de suite que ça ne fait pas de problèmes de ce point de vue-là puisque les riverains, eux, échappent, effectivement, au paiement d'une redevance pour autant qu'ils continuent à se garer dans les places qui leur sont attribuées. Et je remercie, en fait, le Collège d'avoir accepté, dans cette phase transitoire, de maintenir le statu quo. Mais vous vous souvenez aussi que cette proposition était en balance avec une autre proposition qui était de permettre aux riverains de se garer à n'importe quel endroit dans les zones de

stationnement de moyenne durée moyennant, suivant les hypothèses, qu'ils "se" paient ou qu'ils achètent une carte de stationnement au départ de € 150, devenue une redevance journalière de € 1, qui arrivait finalement à une carte de € 300 (12.000 anciens francs belges). Et, surprise, nulle part, jusqu'à présent, dans le cadre de la discussion du Plan de Déplacement et de Stationnement, ni dans les discussions qui se tiennent dans le Comité de pilotage du Plan de Stationnement et de Déplacement, on avait émis l'idée qui revient ici, déjà "habillée" dans le cadre du règlement taxes pour suggérer ainsi une variante du paiement de la taxe qui se fait par l'introduction de pièces de monnaie dans les monnayeurs des horodateurs ou, en alternative, à l'achat préalable de deux tickets, ou de l'abonnement de € 15 à la demi-journée qu'on est présumé adopter comme formule, lorsqu'on ne nourrit pas l'horodateur et qu'on ne retire pas un ticket. Vient ici l'idée, et donc la proposition qui nous est faite, d'adhérer purement et simplement à cette proposition, de permettre aux personnes, qu'ils soient citoyens de Mons ou d'ailleurs, qui le souhaitent, d'acquérir une carte de stationnement moyennant le paiement d'une redevance de € 300 par an, c'est-à-dire 12.000 anciens francs belges, ce qui leur permettra d'obtenir un disque de stationnement et de stationner librement dans les espaces de stationnement dit "rotatifs" soit de courte durée, soit de moyenne durée avec, pour seule exigence, bien sûr, et ça, c'est une exigence légale qui se trouve dans la réglementation du Code de Roulage, de limiter leur occupation des emplacements de stationnement à la durée qui est prévue par l'horodateur. Je vais dire a priori que je peux concevoir qu'il y a une demande qui est apparue pour de semblables alternatives au paiement des horodateurs eu égard aux décisions que l'on a prises, et qui vient d'une réflexion commune qui est de réduire le nombre d'abonnements qui étaient disponibles dans les parkings couverts pour augmenter la rotation du stationnement en ces endroits. Mais je pense que, finalement, c'est dans le calcul et je me place dans une situation relativement différente et je me dis que voilà quand même toute une série de gens qui, par la contrainte de ce nouveau plan de stationnement, vont avoir maintenant le choix, soit de payer des prix prohibitifs dans les emplacements de stationnement rotatif, soit d'utiliser les parkings de persuasion qu'on va leur offrir avec des navettes pour rentrer en Ville. Tout cela marche très bien, dans la mesure où le paiement des horodateurs étaient prohibitifs. Alors, maintenant, est-ce que cet abonnement que l'on propose est prohibitif, non plus pour aller à l'intérieur d'un parking couvert mais simplement pour avoir une place sur la voie publique. Je me dis que tout bureau qui a une dizaine d'employés ou 5 ou 6, pourrait trouver très intéressant pour éviter le retard des employés, du personnel, qui perd du temps à chercher des places, à prendre le minibus intra-muros en sortant d'un parking de

persuasion, de faire l'investissement annuel d'une dépense qui, manifestement pour l'entreprise, n'est pas très lourde et finalement, de se dire, mais chacun va disposer aux frais de la société, d'une carte de stationnement qui ne représente finalement qu'un coût de 1.000 francs par mois, ce qui peut être supportable et peut-être intéressant pour l'entreprise. Alors, je sais, cette simulation a une échelle moyenne, parce que je ne dois même pas aller chercher très loin, il faut dire que la carte de stationnement avec l'utilisation des zones de stationnement de courte durée n'est pas très intéressante. Parce que le délai est de 2 heures et si l'on dépasse ce délai, de toute façon, on se voit infliger l'abonnement d'office de 15 euros pour les dépassements. Par contre, lorsque l'on prend les zones de moyenne durée, où les durées autorisées sont de 4 heures, avec un petit carrousel ou un petit jeu de chaises musicales sur l'heure de midi, on arrive finalement à occuper deux places entières pour le fameux prix de 1.000 francs par mois. Alors, si une publicité correcte de ce système est faite dans la population et à l'égard des entreprises qui ont des travailleurs à Mons, il semble qu'il y ait 17.000 personnes qui entrent à Mons pour travailler, on peut raisonnablement penser qu'assez vite, l'ensemble des emplacements de stationnement de moyenne durée, et je dis un nombre de 600 dans la phase transitoire, pourrait effectivement se trouver utilisé par les gens qui recourraient à ce système. Est-ce que ce ne serait pas un risque de faillite des solutions alternatives que nous avons envisagées, le "park and ride", le stationnement dans les parkings de persuasion et l'accès en Ville par un autre mode de déplacement, est-ce que ce ne serait pas ici l'échec d'un objectif si on le fixe tout de suite plutôt que de le fixer en une phase ultérieure ou pour les emplacements qui seraient plus éloignés du centre? Je me pose la question et je pose tout de suite la question à Monsieur BEUGNIES, savez-vous quel est le coût de votre mesure en terme de moins-value de vos recettes? Alors, un horodateur en zone de moyenne durée, rapporte, sur les 8 heures de fonctionnement, à supposer qu'il n'y ait pas de trou, mais la machine "s'occupe" pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de trop de temps perdu, cela représente une recette de 6,5 euros par jour. Alors, 6,5 euros par jour pour 240 jours ouvrables, je suis généreux, cela représente une recette de 1.560 euros par an. Je ne parle pas effectivement des samedis et des jours fériés. Et, en regard de ces 1.560 euros qui seraient le coût au taux plein, la Ville va donc encaisser 300 euros. Et, je reprends l'hypothèse qui ne me paraît pas farfelue, de considérer que 600 emplacements seraient occupés par les personnes qui seraient titulaires d'un abonnement, pour arriver à une perte de 600.000 euros, c'est-à-dire 24 millions d'anciens francs belges par rapport aux espoirs budgétaires de la mise en œuvre d'un système de réelle rotation. Alors, je pose la question au Collège, je suis un petit peu déçu

de voir que ce point n'a pas fait l'objet d'une discussion dans les lieux où cette affaire aurait dû être discutée, de la voir insérée subrepticement dans un dossier de Madame COLINIA, je ne lui fais à elle-même aucun grief, vous savez de toute façon bien qu'on l'aurait vu d'une façon ou d'une autre et que le débat serait reporté ici. Je dis qu'il y a deux incidences dont on doit m'expliquer l'impact réel, c'est l'incidence sur le caractère, je vais dire, "volontariste" de modifier l'accès au centre-ville pour les voitures dites ventouses et le deuxième qui est "l'aspect budgétaire", qui n'est pas négligeable dans le climat financier que nous connaissons.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur COLLETTE, et je comprends que vous vous soyez exprimé en détails maintenant car, c'est vrai que sur ce projet, nous avons beaucoup travaillé et que, moi aussi, j'aurais aimé peut-être poursuivre dans cette voie pour la suite des opérations, mais voilà, les raisons sont telles que le Collège a proposé que l'on puisse adopter une mesure, la mesure qui vous est proposée, qui est la modification, à savoir la possibilité d'acquérir une carte de stationnement qui coûterait 300 euros l'an et qui permettrait aux personnes détentrices de cette carte de pouvoir se stationner où elles veulent, moyennant le respect des conditions de délai et de toutes les autres décisions que nous avons émises. Voilà les raisons. Nous avons été sollicités, à maintes reprises, par un certain nombre de professions, professions libérales essentiellement, du genre kinésithérapeutes, infirmières, médecins, qui ont fait savoir que le système tel que nous l'avions conçu, occasionne un certain nombre de difficultés. Il faut, au moment où ils sortent de leur voiture, avoir la monnaie ad hoc pour aller à l'horodateur, remettre le ticket, ne pas être trop pressé, avoir des difficultés, etc., etc. Je pense que pour un certain nombre de personnes, comme pour les services rendus à nos concitoyens, ces arguments ne peuvent pas être renvoyés d'un revers de la main et j'avoue que le Collège y a été sensible. Le Collège y a été sensible et nous nous sommes un peu renseignés pour voir ce qui se passait ailleurs. Monsieur l'Echevin Carpentier s'est rendu à divers endroits, notamment à Liège. A Liège, par exemple, ils ont un système comparable, un système tout à fait similaire, avec une carte annuelle qui coûte les deux tiers pour le moment et le succès ou l'insuccès est fort limité puisque Liège qui compte deux cent mille habitants enregistre deux cents cartes de cette nature. Nous comptons ici nonante et des mille habitants et la carte n'est pas à 200 euros mais à 300. Seulement, nous pensions qu'il était indispensable, indépendamment du prix, d'avoir une réponse claire pour ces personnes. Je pense que notre responsabilité dans cette phase de la mise en place des nouvelles dispositions, c'est de pouvoir avoir une réponse concrète à

toutes les questions posées. En l'occurrence, le fait de ne pas pouvoir répondre et de leur dire: "Ecoutez, vous n'avez qu'à faire comme tout le monde" ce n'est pas, à notre sens, une réponse suffisante. Alors, on a fait examiner la situation, mais la réalité juridique est la suivante : on ne peut pas réserver un traitement spécial pour, par exemple, ces professions. J'ai essayé de dire: "pourquoi pas les propriétaires, pourquoi pas ceci, pourquoi pas cela?" J'ai aussi essayé un peu à chaque fois de limiter la cible ou le nombre de personnes qui pourraient accéder à ce type de carte, mais là c'est interdit, nous sommes tenus de par la législation d'assumer l'égalité de traitement et donc les juristes sont unanimes pour nous dire que nous ne pouvons pas. Et d'ailleurs, l'expérience – pour revenir à la Ville de Liège – montre qu'on ne peut pas. Par ailleurs, il faut reconnaître que nous mettons à disposition le parking de persuasion et on le met à disposition des personnes qui viennent travailler des journées entières au centre-ville mais qui ne se déplacent pas durant la journée, pour un montant qui est nul puisque c'est gratuit et donc, nous allons faire en sorte que les personnes qui travaillent notamment dans les administrations, et elles sont bien plus nombreuses que celles qui travaillent dans le secteur privé, puissent venir en se garer au parking de Sarma, de l'ancien Sarma, et toutes les dix minutes maximum, de sept heures à neuf heures du matin, et puis le soir de 15 à 18 heures, il y aura des navettes et tout ça sera gratuit. Alors, par ailleurs, je ne pense pas que l'on puisse considérer que 50 % de ces frais seraient systématiquement déduits par les entreprises. C'est peu connaître, ou mal connaître, ou connaître incomplètement la réalité de bon nombre de petits indépendants, je dis "petits" non pas par leur qualité mais par leurs revenus, il faut savoir qu'il y a 50 % de petits indépendants qui n'ont pas cette chance de payer des impôts, qui n'ont pas cette faculté parce que les revenus nets déclarés ne suffisent pas. Et alors, je terminerai en disant que les montants qui ont été mis, c'est bien entendu un frein, le montant étant de 300 euros à verser d'une seule fois, c'est clair que nous avons visé là les professions indirectement, on vise des professions spécifiques. Il est difficile, pour le commun des mortels, d'aller mettre sur la table comme ça 300 euros. Et je termine en ayant bien compris ce que vous disiez, en vous précisant deux éléments. Premièrement, nous mettons en place le nouveau système le 19 août, donc le 19 août, le système de parking de persuasion ainsi que les nouveaux tarifs débutent sur l'ensemble de la ville. Nous pensions que pour le 19 août, il fallait que nous apportions une réponse et comme nous n'avons plus de Conseil Communal d'ici le 19 août, j'ai beaucoup insisté et le Collège a fait sienne cette demande pour que nous ayons une réponse pour toutes ces professions. Deuxième élément : rappelons-nous que ce que nous allons faire c'est une expérience, parce qu'en fait, nous ne savons pas du tout où nous

allons, comment nos concitoyens vont réagir, quels sont les effets réels des parcs de persuasion ? L'un est prévu à l'ancien parking du Sarma, un deuxième à moyen terme – on espère dans un délai d'un an, un an et demi – à la chaussée de Binche, sur les terrains du M.E.T., appelons ça "les terrains BEDEBU", là où se trouvait l'exposition BEDEBU. Et donc, tout ce que nous mettons en place aura un caractère expérimental. Après un certain nombre de mois, avec les commerçants, nos concitoyens, nous-mêmes, on va évaluer la situation et s'il fallait modifier, nous apporterions des modifications, bien entendu, s'il apparaissait que des difficultés réelles existaient, alors on reviendrait avec, peut-être, d'autres formes que nous pourrions discuter. Mais je ne voulais pas entamer le 19 août cette nouvelle expérience avec parc de persuasion, nouveaux tarifs applicables partout, nouvelles zones soumises à horodateurs, tout cela sans pouvoir apporter cette réponse à un certain nombre de citoyens qui vivent de leur travail et qui ont cette nécessité de mobilité permanente dans l'exercice de leur fonction. Et je pense que c'est très pragmatique mais c'est en tout cas tout aussi honorable que de leur répondre "zut".

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

36 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ, DI RUPO

4 abstentions: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

ADOPTE – 32^e annexe

Sortie de M. DEL BORRELLO: 39 présents

32^e objet: Reconnaissance du périmètre SAED – Site de l'Îlot du Phare – Jemappes.
Urbanisme UR2002

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

33^e objet: Implantation d'une antenne GSM par la Société BASE (anc. KPN ORANGE) sur le toit du Centre Léo Collard. Cellule foncière CF/MS

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, madame MERCIER, c'est pour le 32 ou le 33?

Madame MERCIER, Conseillère Communale: Le 33.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: 33, je vous en prie.

Madame MERCIER, Conseillère Communale: Oui, il s'agit de...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah, vous allez "rayonner"!

Madame MERCIER, Conseillère Communale: ...l'implantation d'une antenne GSM sur le toit du Centre Léo Collard. Je sais pour l'avoir lu dans le dossier qu'une antenne de cette sorte est d'un certain rapport, pas énorme mais enfin, un certain rapport pour la Ville, mais est-on bien sûr que l'installation proposée, projetée donc, est bien compatible avec le voisinage? Les riverains sont inquiets. Ils me l'ont dit. Je pense, par après, vous l'avoir écrit. D'autant plus que pareille installation se trouve déjà au-dessus du toit des établissements MARTIN à la chaussée de Bruxelles. Il y a d'ailleurs eu à ce sujet-là un certain nombre de pétitions en son temps. Tout ce quartier est donc pris entre deux feux, si j'ose dire, sans parler des deux grandes antennes du chemin de la Procession sur l'ancienne gendarmerie. Alors, comment concilier l'évolution technologique et la protection des citoyens, comment répondre à leur inquiétude tout à fait compréhensible en l'état actuel des choses? Voilà, merci, Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: D'autres interventions? Oui, Monsieur COLLETTE sur le même sujet.

Monsieur COLETTE, Conseiller Communal: Oui, effectivement sur le même sujet, nous connaissons bien évidemment la problématique...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: GSM, pas O.G.M., hein!

Monsieur COLETTE, Conseiller Communal: Non, non, GSM. Mais Monsieur GOBERT avait fait dans l'ancienne législature une proposition d'adoption d'un règlement communal, aussi bien pour les antennes GSM que pour les O.G.M. donc, les choses ne sont pas identiques mais se rejoignent sur un point qui est effectivement le problème qui n'est pas pris en compte dans la décision : le principe de précaution. Vous le connaissez, le principe de précaution, "d'évitement prudent", il faut tenir compte d'un certain niveau d'incertitude et c'est aux opérateurs qu'il incombe de prouver l'innocuité de leurs installations. Jusqu'à présent, vous savez qu'il existe des normes d'admissibilité du rayonnement des antennes qui vont du simple au décuple. Certains organismes ou certains scientifiques sont rassurants et disent que si les personnes physiques ne sont pas exposées durant un temps très long, à une distance de moins de 40 m, il n'y a pratiquement aucun risque. D'autres études toutes aussi scientifiques disent que, de leur point de vue, ce risque existe quand on est à moins de 400 mètres et le problème est ici, comme l'a rappelé Madame MERCIER, d'une implantation au centre de quartier d'habitat assez dense puisque, au sommet de Léo Collard, on est quand même à des distances qui sont de l'ordre de 50 mètres par rapport aux immeubles du boulevard, par rapport à l'Institut des Ursulines qu'elle connaît

bien, par rapport aux maisons et immeubles de la rue Cornez ou de l'avenue Maistriaux. Alors, le rapport pour la Ville n'est pas insignifiant parce que, finalement, pour aller placer un petit morceau de métal avec une antenne, c'est quand même 5.000 euros par an, ce qui fait 200.000 anciens francs belges. Mais, moi, je suis étonné que la Ville, que le Collège, ne se rallie pas à l'avis défavorable que la C.C.A.T. a donné sur le permis d'urbanisme qui a été demandé par KPN ORANGE au sujet de cette installation. Nous savons bien sûr que c'est uniquement pour des raisons urbanistiques, et moyennant que l'on peigne l'antenne en gris clair plutôt de la laisser en gris foncé, le Fonctionnaire délégué, au nom du Gouvernement Wallon, a donné l'autorisation de bâtir cette implantation; mais nous devons, quant à nous, de rester fidèles à nos principes et dans ce cas-ci, ils n'ont pas encore reçu la réponse. Et manifestement, il faudra attendre des études épidémiologiques qui risquent de venir dans de nombreuses années, mais il faut entre-temps continuer à refuser l'implantation des antennes relais de GSM à l'intérieur des zones urbanisées plutôt que de les placer à des endroits où nous sommes sûrs, à ce moment là, que l'on peut garantir les normes de précaution les plus larges, c'est-à-dire les plus prudentes pour la santé du voisinage et dans ces conditions, nous nous opposerons à cette proposition du Collège.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, d'autres interventions?

Monsieur l'Echevin.

Monsieur CARPENTIER, Echevin: Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, il aurait été difficile au Collège de refuser cette autorisation puisque cette même autorisation a été accordée le 7 mai 1996 à la firme MOBISTAR et que, comme l'a dit Monsieur COLLETTE, le permis d'urbanisme pour la firme KPN ORANGE, qui est devenue entre-temps la société BASE, a été octroyé par le Fonctionnaire délégué le 5 avril dernier, néanmoins moyennant le strict respect des recommandations de l'ISSEP comme ça se fait habituellement. Donc, nous faisons confiance à cet organisme.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Voilà! Etes-vous éclairés? CDH... Vous ne votez pas de la même manière? Mais il n'y a pas de problème.

L'Assemblée passe au vote nominatif qui donne le résultat suivant:

34 OUI: MM. R. BIEFNOT, MILLER, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Melle HOUDART, MM. HAMAIDE, BEUGNIES, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, TAQUIN, Melle OUALI, MM. DEBAUGNIES, SPEER, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER,

M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, Melle THYSBAERT, MM. LECOCQ,
DI RUPO

4 NON: M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Melle BROHEE

1 abstention: Mme MERCIER

ADOPTE – 35^e annexe

34^e objet: Acquisition d'emprises à Obourg dans les parcelles suivantes:

Mons – 10e Division – Obourg – section B n° 45B/pie (lot n° 3)

Mons – 10e Division – Obourg – section B n° 45B/pie (lot n° 2)

Mons – 10e Division – Obourg – section B n° 45B/pie et 46B/pie

(lot n°7) CF/MV

Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

35^e objet: Echange à intervenir pour les immeubles sis à Mons, Chasse Montignies n^{os} 8-10-12-14-16 et rue des Archers n^{os} 24-26-28-30-32 et une parcelle de terrain sise à Mons 23e Division au lieu-dit "Champ au-dessus de Hurtebise" cadastrée section A n° 10 partie d'une contenance de 2 ha 28 ares 18 ca. Cellule foncière CF/MV

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 35. Monsieur COLLETTE.

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre? Si vous me donnez la parole, effectivement?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: "Champ au-dessus de Hurtebise".

Monsieur COLLETTE, Conseiller: Oui, il s'agit ici, en fait, de la finalisation de plusieurs projets croisés au sujet desquels je voudrais exprimer la difficulté de lecture qu'on a de la délibération qui est soumise à ce Conseil. Il est vrai – mais je n'ai pu retrouver la date exacte à laquelle j'avais posé la question à l'Echevin, il me répondra peut-être – que sous l'ancienne mandature, le Collège avait pris la décision d'acquérir de la SO.RE.LO.BO., je vais dire "ce qu'il lui restait de terrain aux alentours de la Cité du Coq pour créer le Centre de Convivialité, la Maternité d'Entreprise, etc." donc, sur ce que l'on appelle le "Champ au-dessus de Hurtebise". Et le prix qui avait été offert par la Ville de Mons à la SO.RE.LO.BO., à l'époque, était un prix que je pourrais qualifier de "suspect" parce que le Collège avait une direction qui était peut-être de connivence avec la SO.RE.LO.BO. et qui paraissait quand même quelque part assez importante puisqu'il était question d'un engagement de 25 millions d'anciens francs belges pour l'acquisition de, grosso modo, 3,52 hectares, 3 hectares et demi qui, bien sûr, pouvaient, à terme, être urbanisables mais qui nécessitaient, pour leur urbanisation, une certaine viabilisation. Quand on regarde le prix au mètre carré que représentent les parcelles de 2 ha 28 de ce qui avait été inutilisé par la SO.RE.LO.BO., on arrivait à un montant de 728 anciens francs belges le mètre carré, ce

qui – quand on prend la terre brute à cet endroit donné, compte tenu du cours immobilier – est important, dès lors qu'à ce montant, qui est un montant d'acquisition, il faut ajouter les équipements de voirie, les équipements d'alimentation, les impétrants et il apparaît effectivement, que ce prix est un petit peu important. Alors, je n'ai pas pu vérifier – mais ça c'est peut-être une faille du dossier, je crois que d'une manière générale, dans la présentation, il faudrait effectivement réintroduire les décisions antérieures qui nous lient. Je ne suis pas sûr que, pour l'ensemble, le prix n'ait pas pu être renégocié. Mais l'opération d'aujourd'hui consistant à un échange entre ce "Champ au-dessus de Hurtebise" avec les réserves foncières que la Régie Foncière a accumulées, les immeubles insalubres de l'avenue des Archers et de la Chasse Montignies, on aurait pu, à ce moment-là, effectivement, rééquilibrer – puisque c'est une opération qui, pour une grande partie, se passe sans décaissement d'argent – on aurait pu rééquilibrer nos prix. Là aussi, il a fallu une recherche un petit peu complexe dans les postes d'actifs de la Régie Foncière pour connaître ce qu'avaient coûté l'acquisition, les transformations et le coût financier de l'acquisition des biens que nous allons donner en contrepartie à la SO.RE.LO.BO. Et il s'agit non seulement de l'immeuble de la Chasse Montignies, de l'avenue des Archers mais aussi de l'ancien ALDI, place Simonet, qu'on a acheté pour permettre à la SO.RE.LO.BO. d'étendre ses équipements sociaux de la Caserne Vingternier. Alors, quand je vois le prix, que je le compare avec le montant budgétisé, j'ai le sentiment qu'on se trouve exactement à la valeur d'inventaire, c'est-à-dire la valeur reprise au stock de la Régie Foncière pour cet échange. Ce qui implique que la Ville de Mons, qui me paraît relativement lésée dans le marché compte tenu de la valorisation que l'on fait d'une terre par rapport à l'autre, ce qui fait que la Ville de Mons doit aujourd'hui, pour finaliser l'opération, ajouter pratiquement 3 millions de francs pour arriver à compenser les montants. Alors qu'il me paraît que l'on pourrait effectivement justifier de dépasser le montant de la valeur d'inventaire de la Régie Foncière et permettre une fois un bénéfice à la Régie Foncière qui met en œuvre son stock et arriver ainsi à un équilibre qui compenserait ce qui me paraissait être une dépense excessive décidée par la mandature précédente. Mon groupe estime que l'on aurait pu arriver à un équilibre pour rattraper, je vais dire, le prix un peu favorable qu'on avait proposé à la SO.RE.LO.BO. lors de la mandature précédente.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, alors Monsieur le Conseiller, pour vous êtes agréable, on va prendre note de tous vos arguments. Nous allons l'adresser à la SO.RE.LO.BO. qui est le partenaire avec lequel – mais je parle sous le contrôle de Monsieur l'Echevin – il y a eu des engagements dans le passé et qui est en droit,

aujourd'hui, de réclamer que les engagements soient respectés; et donc, sur le plan du rapport institutionnel sur le dossier, ils sont, bien entendu, ou elle est (la société) en position de force. Mais si l'Echevin l'accepte, ce que nous pourrions faire, c'est reprendre vos arguments pour tenter une énième fois, malgré tous les efforts accomplis par le Collège, de persuader la SO.RE.LO.BO. d'accepter une transaction qui serait, pour nous, un tout petit peu moins onéreuse, ce serait déjà ça de gagné. Mais on reviendra la fois prochaine en ayant adressé l'ensemble des arguments et on verra si, oui ou non, on a pu avancer. Ok? Donc, pour cette raison, le dossier est remis au Conseil prochain.

REMIS

36° objet: Création d'une servitude perpétuelle de passage piétonnier au profit de la Ville de Mons permettant l'accès à partir de la rue d'Enghien et de la rue M. Bervoets.
Cellule foncière CF/MV

ADOpte à l'unanimité – 37° annexe

37° objet: Aliénation de parcelles de terrain sises à Mesvin, rue d'Hyon, cadastrées section A n^{os} 58 K3 et 58 V2 d'une contenance cadastrale de 14 ares 30 ca.
Cellule foncière CF/MV

REMIS

38° objet: Constitution d'une réserve de matériel informatique à la CIVM pour les besoins urgents des services de l'administration centrale.
Approbation du cahier spécial des charges, du mode de marché et du mode de financement.
Cel.Informatique

ADOpte à l'unanimité – 38° annexe

39° objet: Création d'un réseau Intranet – workflow. Mise à disposition de la CIVM d'un Ingénieur système par le biais d'un "marché de Services". Approbation du nouveau projet, du cahier spécial des charges, du mode de marché et du mode de financement.
Cel.Informatique

ADOpte à l'unanimité – 39° annexe

40° objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS DES ARTS ET DES SPORTS.
Acquisition de matériel informatique, approbation du projet et mode de passation du marché. 8° 08/07/02

ADOpte à l'unanimité – 40° annexe

41° objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Acquisition de matériel informatique, approbation du projet et mode de passation du marché 8° 08/07/02

ADOpte à l'unanimité – 41° annexe

42° objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE. Acquisition de matériel Hi-Fi, approbation du projet et mode de passation du marché. 8° 08/07/02

ADOPTE à l'unanimité – 42° annexe

43° objet: SA Hippodrome du Bois Brûlé à Mons-Ghlin. Souscription au capital. Révision de la décision du 17 décembre 2001 en vue de l'adaptation à l'Euro.
Économie AE/94.121.HW

ADOPTE à l'unanimité – 43° annexe

44° objet: Mons. Création d'un marché hebdomadaire de plein air à Nimy
Économie AE/10472.OD

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Point 44. Oui, Madame?

Madame JUNGST, Conseillère Communale: Juste une petite remarque par rapport à la création d'un marché hebdomadaire de plein air à Nimy. Evidemment que je n'ai rien contre cette création,...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: De plein air!

Madame JUNGST, Conseillère Communale: Non, ni contre le marché! La seule chose c'est que je crois faire partie d'une commission des marchés qui, à ma connaissance, ne s'est pas réunie. Et donc, je me disais: "Est-ce qu'il y a eu une décision à cette commission?". Voilà!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin!

Monsieur DEPLUS, Echevin: La commission, la CO.CO.CO., la Commission Consultative des Commerces s'est réunie maintes fois sur ce sujet. Je suis désolé si vous n'avez pas été convoquée, c'est que soit nous n'avons pas vos coordonnées, soit il y a... dans cette commission s'entend, je veux dire, mais elle se réunit régulièrement. Rappelez-vous, nous nous sommes déjà, à maintes reprises, penchés sur ce... c'est une décision qui ne date pas d'hier. Le 29 novembre, nous mettions en route le processus. Il y a eu trois mois d'essai, le Collège s'est prononcé à nouveau, etc., donc...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur HAMAIDE, la CO.CO.CO., ça ne vous convient pas!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller Communal: Non!

Monsieur DEPLUS, Echevin: La CO.CO.MAR, vous avez raison, c'est la CO.CO.MAR, la Commission Consultative des Marchés.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez-moi bien 30 secondes, je vous cède la parole, Monsieur l'Echevin.

Monsieur HAMAIDE, Conseiller Communal: Monsieur l'Echevin du Développement Economique se trompe. Il y a une CO.CO.CO. c'est vrai, mais il y a aussi...

Monsieur DEPLUS, Echevin: CO. CO. MAR!

Monsieur HAIMAIDE, Conseiller Communal: ... mais il y a aussi une commission des marchés, le CO. CO. MAR, c'est tout à fait autre chose!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais il vient de l'expliquer, j'allais vous le dire, ce n'est pas la CO.CO.CO mais la CO.CO.MAR.

Monsieur DEPLUS, Echevin: C'est pas beau ça?

Monsieur HAMAIDE, Conseiller Communal: Oui, mais je n'ai pas été convoqué et j'en suis membre aussi.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Est-ce que la CO.CO.MAR. vous réunit oui ou non?

Madame JUNGST, Conseillère Communale: Il me semble bien que vous avez mes coordonnées, je pense.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Si, mais je n'ai pas pris les documents, mais elle s'est réunie, la CO.CO.MAR. s'est réunie aussi.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: L'Echevin affirmant que la CO.CO.MAR s'est réunie, c'est qu'elle s'est réunie!

Monsieur HAMAIDE, Conseiller Communal: Il y a peut-être un bout de temps, oui!

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: On ne le connaît quand même pas comme quelqu'un qui ne dit pas la vérité!

Madame JUNGST, Conseillère Communale: Il y a eu une seule réunion depuis le début de la mandature, donc...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Ah, donc il y en a eu une!

Madame JUNGST, Conseillère Communale: Mais pas là-dessus, de toute façon!

Monsieur DEPLUS, Echevin: Ecoutez, je vérifierai dans les PV, mais ça m'étonnerait qu'on ait enclenché un tel processus...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Comme vous êtes pour le principe, Madame, je pense que l'on vérifiera, et comme nous avons été souples, je ne doute pas non plus de votre souplesse sur ce dossier, on ne va pas priver nos amis de Nimy de pouvoir aller en plein air faire leur marché!

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

45^e objet: Mons. ASBL Gestion Centre-Ville. Subsidés. Liquidation de six douzièmes provisoires. Ratification des décisions prises par le Collège en application de l'art. 249 de la Loi communale. Économie AE/02.04.23.HW

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

46^e objet: ASBL "M.O.H.A." Compte de l'exercice 2000. Approbation.
Gestion financière C/B2000.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

47^e objet: ASBL "R.A.E.C." Compte et bilan des exercices 1999 (2e semestre) et 2000 (1er semestre). Approbation Gestion financière C/C99.2000.ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

48^e objet: ASBL "R.A.E.C." Budget des exercices 2000 (2e semestre) et 2001 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/B2000-2001.

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

49^e objet: ASBL "R.A.E.C." Compte et bilan des exercices 2000 (2e semestre) et 2001 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/C2000-2001.

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

50^e objet: ASBL "R.A.E.C." Budget des exercices 2001 (2e semestre) et 2002 (1er semestre). Approbation. Gestion financière C/B2001.2002

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je remercie Monsieur MANDERLIER qui a retiré sa question pour vous permettre d'aller en vacances plus tôt. Cela étant, ceci clôture la séance publique, je remercie le public et les journalistes d'avoir suivi les travaux durant toute la séance.

La séance s'ouvre à huis clos avec 37 présents

Sont absents: M. BAILLY, Mme GUEPIN, M. DEL BORRELLO, Mmes KAPOMPOLE, ISAAC, JOARLETTE, AGUS, M. LECOCQ

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

51^e objet : PERSONNEL DE BIBLIOTHÈQUES. Pause carrière à mi-temps accordée à une employée de bibliothèque. 1^e 11057

ADOPTE – 51^e annexe

52^e objet : AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Prorogation d'une interruption par réduction des prestations à mi-temps accordée à un rédacteur.

1^e 11295.4

ADOPTE – 52^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Prorogation d'une interruption de carrière complète accordée à un technicien A 2. 1^e 11454.1

ADOPTE – 53^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations à mi-temps accordée à un encodeur. 1^e 10667.1

ADOPTE – 54^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 53^e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Octroi d'une interruption de carrière d'un mois à partir du 1.6.2002 à une femme de peine ACS. 1^e 12276

ADOPTE – 55^e annexe

54^e objet : SERVICE INCENDIE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Constitution d'une réserve de recrutement d'opérateurs Centre 100 – Rinsis. 5014

ADOPTE – 56^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Constitution d'une réserve de promotion au grade de sergent pompier professionnel du département « Ambulances ». 1^e 5013/4

ADOPTE – 57^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Promotion de deux Sous-Lieutenants Pompiers Professionnels au grade de Lieutenant. 1^e 11636/11507

ADOPTE – 58^e et 59^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- d) Promotion d'un Premier Sergent Pompier Professionnel au grade d'Adjudant. 1^e 3833

ADOPTE – 60^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- e) Promotion de deux Caporaux Pompiers Professionnels et de deux Sapeurs-Pompiers Professionnels Chauffeurs au grade de Sergent dans les emplois vacants au cadre du Département Incendie. 1^e 5013/3

ADOPTE – 61^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- f) Nomination à titre définitif d'un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur stagiaire.
1^e 12081

ADOPTE – 62^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un Sapeur-Pompier Professionnel
Chauffeur – Retrait de l'acte. 1^e 11509

ADOPTE – 63^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- h) Démission honorable d'un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur. 1^e 3194

ADOPTE – 64^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- i) Incompatibilités de fonctions d'un membre du Service Incendie (opérateur 100) –
Décision à prendre dans le cadre d'une procédure disciplinaire. 1^e 11660

ADOPTE – 65^e annexe

55^e objet : CAISSE DES PENSIONS

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Prise en charge d'une quote-part dans la pension allouée à la veuve d'un ancien ouvrier
semi-qualifié B temporaire. 1^e 10307

ADOPTE – 66^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Prise en charge d'une quote-part dans la pension allouée au conjoint survivant d'une
ancienne infirmière du CPAS. 1^e 4684

ADOPTE – 67^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

56^e objet : CALVA de Saint-Symphorien. Renouvellement du comité de gestion. Cellule
foncière CF/MS

ADOPTE – 68^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

57^e objet : Régie communale Autonome. Désignation de deux Commissaires non-membres
du Conseil d'administration. Régie Autonome Instal/020627

ADOPTE – 69^e annexe

58^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires. 8e/1e
3040/3267/3268/3269/3245/3246

ADOPTE – 70^e à 76^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3267/3258

ADOPTE – 77^e et 78^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles.
8^e 1^e 8054/8103

ADOPTE – 79^e et 80^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- d) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs(trices) primaires.
8^e 1^e 7985/3149

ADOPTE – 81^e et 82^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- e) Détachement comme chargée de mission d'une maîtresse spéciale de religion catholique
définitive. 8^e 1^e 8156

ADOPTE – 83^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- f) Interruption de carrière à mi-temps d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 7642

ADOPTE – 84^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e 1^e 7042

ADOPTE – 85^e et 86^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- h) Interruption de carrière à mi-temps d'institutrices primaires définitives.
8^e 1^e 6884/7984

ADOPTE – 87^e et 88^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- i) Démission honorable de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite d'institutrices
primaires définitives. 8^e 1^e 5813/5651

ADOPTE – 89^e et 90^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- j) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 6021

ADOPTE – 91^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- k) Démission honorable de leurs fonctions en vue de leurs mises à la retraite de maîtres spéciaux de morale laïque définitifs. 8^e 1^e 5440/6055

ADOPTE – 92^e et 93^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- l) Détachement comme chargés de mission d'instituteurs(trices) primaires définitifs. 8^e 1^e 6633/6646

ADOPTE – 94^e et 95^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- m) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 6158

ADOPTE – 96^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- n) Nominations à titre définitif d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3069/3029/3053/3079

ADOPTE – 97^e à 100^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- o) Nominations à titre définitif de maîtresses spéciales d'éducation physique. 8^e 1^e 3078/3099

ADOPTE – 101^e et 102^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- p) Nominations à titre définitif de maîtresses spéciales de morale laïque. 8^e 1^e 3072/3064

ADOPTE – 103^e et 104^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- q) Nominations à titre définitif de maîtres spéciaux de seconde langue. 8^e 1^e 3113/3110/3111/3118

ADOPTE – 105^e à 108^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- r) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux de morale laïque. 8^e 1^e 3159/3271

ADOPTE – 109^e et 110^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
64° objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES
Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire 8° 1° 7042

ADOPTE – 111° annexe

59° objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Nomination à titre définitif d'un professeur de danse classique 8° 3° 3046

ADOPTE – 112° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Prolongation du détachement pédagogique d'un professeur d'art dramatique à titre définitif en vue d'exercer une fonction à titre temporaire dans l'enseignement artistique supérieur 8° 3° 7502

ADOPTE – 113° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Congé pour convenances personnelles d'un professeur de violon et de violon alto à titre définitif 8° 3° 7076

ADOPTE – 114° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
d) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre intérimaire 8° 3° 3272

ADOPTE – 115° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
e) Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre intérimaire 8° 3° 8104

ADOPTE – 116° annexe

60° objet : ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
1) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de religion 8° 2° 6255

ADOPTE – 117° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
2) Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux à titre définitif dans un emploi vacant 8° 2° 7036

ADOPTE – 118° annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
3) Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux à titre définitif dans un emploi vacant 8° 2° 7232

ADOPTE – 119^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 4) Modification de la délibération du CC du 3.06.2002 portant désignation d'une chargée de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 8333

ADOPTE – 120^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 5) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 5861

ADOPTE – 121^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 6) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un commis 8^e 2^e 8377

ADOPTE – 122^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 7) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 8392

ADOPTE – 123^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 8) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 8394

ADOPTE – 124^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 9) Réaffectation d'un professeur de religion à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 6209

ADOPTE – 125^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 10) Réaffectation d'un professeur de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8057

ADOPTE – 126^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 11) Octroi de mi-temps médicaux à un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 5826

ADOPTE – 127^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- 12) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 5833

ADOPTE – 128^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

13) Octroi de mi-temps médicaux à un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6817

ADOPTE – 129^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

14) Octroi d'un mi-temps médical à une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 5996

ADOPTE – 130^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

15) Octroi de mi-temps médicaux à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 8075

ADOPTE – 131^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

16) Octroi de mi-temps médicaux à un chef d'atelier 8^e 2^e 6472

ADOPTE – 132^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

17) Octroi de mi-temps médicaux à un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle 8^e 2^e 6462

ADOPTE – 133^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

18) Désignation, par détachement, d'un professeur sans élève, à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 6789

ADOPTE – 134^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

19) Désignation, par détachement, d'un chef d'atelier à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 7183

ADOPTE – 135^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

20) Nomination d'un professeur de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8230

ADOPTE – 136^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

21) Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8224

ADOPTE – 137^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

22)Nomination d'une chargée de cours généraux à titre définitif 8^e 2^e 8251

ADOPTE – 138^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

23)Nomination d'un chargé de cours de morale à titre définitif 8^e 2^e 8250

ADOPTE – 139^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

24)Nomination d'un chargé de cours de morale à titre définitif 8^e 2^e 6411

ADOPTE – 140^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

25)Nomination d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle à titre définitif
8^e 2^e 7230

ADOPTE – 141^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

26)Nomination d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre définitif 8^e 2^e 7938

ADOPTE – 142^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

27)Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours de pratique professionnelle
8^e 2^e 6462

ADOPTE – 143^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

28)Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux 8^e 2^e 5828

ADOPTE – 144^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

29)Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de pratique
professionnelle 8^e 2^e 7053

ADOPTE – 145^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

30)Mise en disponibilité pour maladie d'une surveillante-éducatrice 8^e 2^e 6376

ADOPTE – 146^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

31)Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques 8^e 2^e 6817

ADOPTE – 147^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

32) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux et de morale
8^e 2^e 5859

ADOPTE – 148^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

33) Démission honorable d'un professeur de cours généraux et de morale 8^e 2^e 5859a

ADOPTE – 149^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

34) Démission honorable d'un professeur de cours généraux et techniques 8^e 2^e 5851

ADOPTE – 150^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

35) Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une chargée de cours généraux et techniques 8^e 2^e 7892

ADOPTE – 151^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

36) Réaffectation d'un professeur de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 2^e 8401

ADOPTE – 152^e annexe

61^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (prolongation d'intérim). 8^e 2^e 8388

ADOPTE – 153^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (prolongation d'intérim). 8^e 2^e 8368 A

ADOPTE – 154^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (prolongation d'intérim).
8^e 2^e 8389

ADOPTE – 155^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (rectificatif de la date de fin de fonctions). 8^e 2^e 8379

ADOPTE – 156^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux (prolongation d'intérim).
8^e 2^e 8395

ADOPTE – 157^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur à mi-temps (prolongation d'intérim).
8^e 2^e 8386

ADOPTE – 158^e annexe

62^e objet : INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE –
PROMOTION SOCIALE

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un commis-dactylographe à mi-temps. 8^e 2^e 8386

ADOPTE – 159^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un rédacteur. 8^e 2^e 8371

ADOPTE – 160^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- c) Modification des prestations à titre définitif d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6664

ADOPTE – 161^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- d) Modification des prestations à titre définitif d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7121

ADOPTE – 162^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (augmentation d'attributions). 8^e 2^e 8299

ADOPTE – 163^e annexes

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8397

ADOPTE – 164^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- g) Récapitulatif de prestations d'un chargé de cours techniques (augmentation d'attributions). 8^e 2^e 8064

ADOPTE – 165^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- h) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (augmentation d'attributions). 8^e 2^e 8218

ADOPTE – 166^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- i) Diminution d'attributions d'un chargé de cours techniques (charge accessoire). 8^e 2^e 6699

ADOPTE – 167^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8398

ADOPTE – 168^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 7052

ADOPTE – 169^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- l) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (augmentation d'attributions). 8^e 2^e 7983

ADOPTE – 170^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- m) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 8399

ADOPTE – 171^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- n) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (augmentation d'attributions). 8^e 2^e 8368

ADOPTE – 172^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

- o) Rappel provisoire à l'activité d'une chargée de cours généraux. 8^e 2^e 7057

ADOPTE – 173^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

p) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 1^e 8400

ADOPTE – 174^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

q) Récapitulatif des prestations d'un chargé de cours techniques à titre temporaire.
8^e 2^e 8383

ADOPTE – 175^e annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

63^e objet : Mons. SA Hippodrome du Bois Brûlé à Mons-Ghlin. Désignation d'un administrateur représentant la Ville de Mons. Économie AE/94.121.HW

ADOPTE – 176^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux des réunions des 10 et 23 juin 2002.

Ces derniers sont alors adoptés

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====